



Assemblée générale

Cinquante-septième session

17^e séance plénière

Jeudi 19 septembre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est levée à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Nous reprenons maintenant le débat général. Je donne la parole à S. E. M. Lassana Traore, Ministre des affaires étrangères du Mali.

M. Traore (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de notre Organisation. À votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, je voudrais adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour la compétence, le dévouement et l'autorité avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à renouveler à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, les vives félicitations et la profonde reconnaissance du Gouvernement malien pour l'efficacité et la sagesse dont il fait montre dans la gestion des préoccupations de la communauté internationale, dans un contexte particulièrement difficile. Je saisis cette occasion pour réitérer au Secrétaire général, les remerciements de S. E. M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali pour la confiance qu'il a placée en

lui dans la recherche de solutions à certains conflits qui secouent l'Afrique. Il exprime la disponibilité du Mali de continuer à oeuvrer pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique.

Le Mali souhaite la bienvenue dans notre Organisation à la Suisse et au Timor-Leste, dont l'admission renforce le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies.

La cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international marqué par la persistance des foyers de tension, des inégalités de développement, de la paupérisation croissante des populations dans les pays en voie de développement, des conséquences désastreuses de la mondialisation, des catastrophes naturelles et des suites extrêmement difficiles des attentats terroristes du 11 septembre 2001, dont la communauté internationale vient de commémorer le premier anniversaire. Le Mali, en son temps, a énergiquement condamné ces attentats que rien ne saurait justifier. Il participe depuis lors à la vaste campagne internationale de lutte contre le terrorisme. Ainsi, il a ratifié l'ensemble des instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. De même, d'importants moyens et mécanismes ont été mis en place afin que le territoire national du Mali ne soit pas utilisé pour la préparation et la perpétration d'actes terroristes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Pour faire face à la menace terroriste, il importe que la communauté internationale renforce la coopération en son sein. En outre, le Mali plaide pour une action globale, intégrée et soutenue, dans laquelle l'ONU devrait jouer le premier rôle. Il réitère l'appel de l'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique pour la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU afin de parvenir à la conclusion rapide d'un instrument juridique universellement accepté sur le terrorisme international.

L'année 2002 a consacré au Mali, pour la troisième fois, la tenue d'élections pluralistes, démocratiques et apaisées, à l'issue desquelles S. E. M. Amadou Toumani Touré a été porté à la magistrature suprême du pays. Ces élections prouvent à suffisance l'enracinement des institutions démocratiques en République du Mali et confortent la culture démocratique du peuple malien.

C'est le lieu d'adresser, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, mes vifs et chaleureux remerciements à tous nos partenaires pour leur contribution à l'organisation, à la tenue et, surtout, à la réussite de ces élections. Le Mali est profondément attaché à la consolidation de l'État de droit, à la préservation de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations. À cet égard, notre conviction demeure l'approfondissement, la promotion et le respect de ces valeurs.

Pour le Mali, les institutions républicaines et démocratiques ne doivent se renouveler que par des mécanismes institutionnels démocratiques préalablement établis. Le renforcement de la bonne gouvernance, la consolidation du processus démocratique, la sécurité alimentaire, l'amélioration du système éducatif, du système de santé, l'organisation et le fonctionnement efficaces de la justice, les actions de promotion de l'enfant et de la femme, la lutte contre la pauvreté et la corruption constituent, entre autres, les défis que le nouveau Gouvernement malien s'engage à relever.

De même, dans le cadre de sa politique de développement économique et social, le Mali poursuit, avec l'appui de ses partenaires de développement, la mise en oeuvre de réformes macroéconomiques axées sur la relance de la croissance et du développement.

Le Mali est résolument déterminé à garantir la sécurité de l'individu dans toute sa dimension. C'est pourquoi mon pays est membre à part entière du Réseau de la sécurité humaine. Il souscrit pleinement à la nécessité de la mise en synergie des efforts déployés dans le cadre de la destruction des mines antipersonnel, de la lutte contre le commerce illicite et de la prolifération des armes légères et de petit calibre ayant abouti à l'adoption d'un programme d'action de l'ONU, aux fins d'abrèger les souffrances humaines causées par ces fléaux.

La stabilité, la paix et la sécurité sont indispensables pour l'amorce d'un véritable développement en Afrique. Malgré les avancées significatives constatées dans le règlement de certains conflits africains, notre continent continue de faire face à des questions récurrentes, telles que la dette, la baisse constante du prix des matières premières, le déficit démocratique, la pandémie du VIH/sida, le paludisme ainsi que les difficultés liées à l'assistance humanitaire. Il s'agit de questions qui entravent gravement les efforts de développement de l'Afrique.

Le Mali salue donc la fin du long et fratricide conflit angolais et rend un hommage mérité au peuple et aux dirigeants angolais, pour le courage dont ils ont su faire preuve et les efforts qu'ils ne cessent de déployer afin de consolider la paix et la réconciliation nationale.

C'est également le lieu de rendre hommage à l'ONU pour sa contribution positive dans la recherche de solutions au conflit angolais.

En rendant hommage à l'ONU, je voudrais évoquer la mémoire de mon compatriote, le regretté Alioune Blondin Beye, diplomate talentueux, qui fut Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Angola de 1994 à sa mort, en juin 1998. La paix en Angola, pour laquelle Alioune Blondin Beye a consenti le sacrifice suprême, est également la sienne.

Toujours dans le chapitre des conflits africains, la signature récente de l'accord de paix entre les principales parties au conflit en République démocratique du Congo nous donne une autre raison d'espérer. Ces lueurs d'espoir enregistrées dans la gestion des conflits sur le continent nécessitent un soutien accru de la communauté internationale, qui doit appuyer davantage les efforts de l'Afrique par la mise en place de moyens et de mécanismes capables de

sécuriser et de promouvoir le développement, la stabilité et la paix.

La naissance de l'Union africaine, à la place de l'Organisation de l'unité africaine, constitue certainement le fait politique et historique le plus marquant de cette année sur le continent africain. L'Union africaine devrait permettre au continent de mieux définir son avenir, assumer son développement, prévenir et maîtriser les conflits et promouvoir un partenariat et une coopération internationale mieux adaptés aux attentes des populations.

L'adoption récente à Durban du Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, organe de décision permanent pour la gestion et le règlement des conflits en Afrique, constitue un pas important dans la mise en place d'un système de sécurité collective et d'alerte rapide visant à permettre une réaction régionale appropriée et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. Il s'agit aussi d'un instrument approprié destiné à appuyer les efforts du Conseil de sécurité dans sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique. Le Mali a déjà engagé les mesures nécessaires en vue de la ratification de cet important instrument.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mérite aussi un intérêt soutenu de la part de la communauté internationale. En effet, le NEPAD offre à celle-ci une occasion historique d'établir avec l'Afrique un partenariat crédible fondé sur une responsabilité partagée.

Le Mali demeure fortement préoccupé par l'évolution dramatique de la situation au Moyen-Orient. Face à cette situation, la responsabilité de la communauté internationale demeure un engagement en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, paix fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

La création d'un État palestinien, clef de voûte de la question du Moyen-Orient, à côté de celui d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, est le gage le plus sûr d'une paix juste et durable dans la région.

Sur un tout autre plan, le Mali privilégie la coopération internationale sur la base du droit

international dans la recherche de solutions durables aux conflits qui préoccupent la communauté internationale. Ce principe devrait s'appliquer au traitement de la question iraquienne.

La création de la Cour pénale internationale, dont le Statut a été adopté à Rome, permettra non seulement de juger les auteurs des crimes les plus graves et attentatoires à la dignité de la personne humaine, mais elle sera également un instrument de dissuasion, susceptible de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, mon pays réitère sa pleine adhésion à la lutte contre l'impunité et pour le plein respect de la dignité humaine.

Il lance un appel aux pays qui n'ont pas encore adhéré au Statut de la Cour pénale internationale, à le faire afin de renforcer la légitimité de cette institution.

Nous sommes interpellés par les problèmes économiques qui entravent le plein essor de plusieurs de nos États. La mondialisation de l'économie a contribué fortement à la création de déséquilibres profonds dont les premières victimes sont les pays en développement. Elle a entraîné en particulier une paupérisation de masse d'une grande ampleur, des atteintes à l'environnement planétaire, et d'importants mouvements migratoires.

La dette extérieure constitue un lourd fardeau pour les pays pauvres. La ponction de la dette sur les maigres ressources de ces pays constitue un grave handicap à la relance de la croissance et du développement. En dépit des efforts consentis dans le cadre de l'allègement de la dette des pays pauvres, de l'accès aux marchés des pays du Nord des produits en provenance des pays en développement, les inégalités persistent et la pauvreté s'aggrave.

Les nouvelles mesures tendant à établir un lien étroit entre l'allègement de la dette et les activités de réduction de la pauvreté méritent d'être poursuivies. Cependant, des mécanismes plus souples doivent être mis en place en vue de la mobilisation et de l'utilisation des ressources générées par l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. À cet égard, il est souhaitable que les pays développés et les institutions financières internationales envisagent des mesures susceptibles de permettre aux pays en développement d'emprunter la voie d'un développement durable et de tirer profit de la mondialisation. La réalisation des objectifs de

développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire est à ce prix.

Le Mali salue vivement l'initiative des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés, dont le Programme d'action de Bruxelles, est la parfaite illustration. Mon pays se félicite de la tenue en mars 2002 à Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et, plus récemment, du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg.

Les conclusions et recommandations issues de ces deux importantes rencontres traduisent la détermination de la communauté internationale à s'engager résolument en faveur des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire.

De même, le Gouvernement malien encourage les institutions et les gouvernements du monde à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes contenues dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tant il est vrai que les politiques de développement et les stratégies visant à éliminer la pauvreté doivent nécessairement tenir compte des questions liées au vieillissement.

La démocratisation et la restructuration des principaux organes de l'ONU, souhaitées par l'écrasante majorité des États Membres, contribueraient fortement à préserver la paix et la sécurité dans le monde. En particulier, une démocratisation du Conseil de sécurité, dont la structure ne correspond plus aux réalités du monde d'aujourd'hui, traduira notre volonté commune de rendre cet organe plus efficace, plus représentatif et plus légitime.

Nos peuples attendent. Ils attendent que nous nous engagions dans une véritable renaissance au cours de ce nouveau siècle pour bâtir un monde nouveau, riche de sa diversité, un monde plus juste, un monde plus solidaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives.

M. Jameel (Maldives) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter à mon tour pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection à ces hautes fonctions n'est pas

seulement un hommage à votre sagesse et à votre capacité de diriger les travaux de cette importante session, mais elle montre aussi le grand respect dans lequel la communauté internationale tient votre pays, la République tchèque.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, de la République de Corée, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session.

Au nom de mon gouvernement, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Suisse pour son admission en tant que Membre de cette organisation. Nous attendons avec impatience d'accueillir bientôt la République démocratique du Timor-Leste parmi nous.

Il y a huit jours, les peuples amis des États-Unis se sont remémoré avec beaucoup de chagrin les morts et les destructions qui lui ont été infligées par les attentats meurtriers du 11 septembre 2001. Ces actes lâches et barbares ont provoqué une vague de profonde consternation et de colère à travers le monde. Mon pays a immédiatement condamné ces attentats et exprimé sa solidarité avec le peuple des États-Unis. Nous avons partagé son chagrin et nous lui avons présenté nos condoléances. Aujourd'hui, avec nos modestes ressources, nous nous tenons aux côtés de la communauté internationale dans la lutte mondiale contre le terrorisme, en vue d'éliminer ce fléau de la planète.

Mon pays estime que l'ONU, en tant qu'Organisation mondiale qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons été encouragés par la réaction rapide du Conseil de sécurité, en application du Chapitre VII de la Charte, après les horribles attentats commis l'année dernière contre les États-Unis. Le respect absolu des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001), qui énumère les mesures qui doivent être prises par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme, est d'une importance capitale. Mon pays estime également qu'il convient de renforcer le dispositif juridique national, régional et international contre le terrorisme, si nous voulons pouvoir livrer cette guerre avec efficacité. Le projet de convention générale relative au terrorisme international et la

convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire doivent être finalisés aussitôt que possible.

Les répercussions économiques sans précédent des événements du 11 septembre ont été considérables. Les petits États insulaires en développement comme le mien ne se sont pas encore remis des effets négatifs de ces événements, ce qui montre la vulnérabilité de nos économies. Nos pertes sont incalculables. Toutefois, l'évolution récente dans le domaine de la coopération économique internationale semble encourageante. Le programme de Doha et le consensus de Monterrey nous donnent de nouveaux espoirs en matière de développement durable. La transformation de ces engagements en actions concrètes, et la réalisation des objectifs du millénaire en matière de développement reposent sur la création d'une nouvelle forme de partenariat, qui implique une responsabilité partagée entre les pays en développement et le reste du monde. Nous espérons que les pays développés honoreront leurs engagements, pendant que les pays en développement s'efforceront de s'acquitter de leurs obligations.

Mon pays, les Maldives, a fait des progrès économiques considérables dans le passé. Avec l'aide soutenue de la communauté internationale, nous avons démontré l'efficacité que pouvait revêtir l'aide publique au développement. Il est vrai que deux décennies de stabilité politique, des politiques sociales et budgétaires saines, combinées avec un dur labeur, nous ont permis d'améliorer le niveau de vie de notre peuple. Nous sommes très fiers de nos modestes acquis et nous sommes reconnaissants à ceux qui nous ont aidés. Pourtant, notre base économique limitée pose de formidables obstacles à notre aspiration à une croissance économique durable.

La mondialisation et la libéralisation des échanges ont ajouté de nouvelles dimensions à nos difficultés. Les faiblesses structurelles inhérentes à notre économie nous ont persuadé que nous ne pouvions pas nous passer d'un accès préférentiel aux marchés, ni des prêts préférentiels dont nous jouissons du fait de notre appartenance à la catégorie des pays les moins avancés. Tout simplement, nous ne pouvons pas garantir un développement durable sans ce traitement particulier.

Ces considérations nous conduisent à résister fortement à la suggestion de nous éliminer de la liste

des pays les moins avancés. Nous pensons sincèrement que la communauté internationale devrait continuer à nous assister dans notre lutte pour surmonter les contraintes structurelles qui nous empêchent de parvenir à un niveau de croissance durable, et ce, jusqu'à ce que nous ayons véritablement surmonté les vulnérabilités propres à notre économie.

Le Comité des politiques de développement doit présenter ses recommandations sur la question de l'exclusion des Maldives de la liste des pays les moins avancés à la session de fonds du Conseil économique et social en 2003. Nous exhortons le Comité à terminer le travail de recherche nécessaire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, avant de se prononcer sur cette question importante.

Il y a 15 jours, nous étions réunis à Johannesburg au Sommet mondial pour le développement durable afin de dresser le bilan de nos réalisations depuis le Sommet de la Terre à Rio il y a 10 ans de cela. Les faits sont décevants et décourageants. Ce qui nous avons accompli en 10 ans est bien inférieur à ce que nous n'avons pas accompli. Et, bien que l'apathie continue à entraver les progrès, la détérioration de l'environnement se poursuit sans relâche. Et si nous voulons l'interrompre et l'enrayer, il nous faudra non seulement nous engager à prendre des mesures d'urgence, mais aussi agir effectivement de toute urgence. Comme l'a dit le Président de la République des Maldives, M. Abdul Gayoom, dans son allocution au Sommet mondial pour le développement durable, pour que le développement durable devienne une réalité,

« Il faut que le programme Action 21 soit mis en oeuvre. Il faut que le Protocole de Kyoto soit respecté par tous. Il faut que le Programme d'action de la Barbade soit mis en oeuvre. Il faut que les objectifs du Millénaire en matière de développement soient atteints ».

Mon pays, dont la survie est menacée par les changements climatiques, reste préoccupé par l'inaction et l'indifférence s'agissant de la mise en oeuvre des plans d'action pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Abordant une autre question, nous sommes témoins d'une détérioration sans précédent de la situation en Palestine et au Moyen-Orient. Le Gouvernement israélien a détruit le processus de paix

et a conduit la région au bord de la guerre. Ses actes d'agression et son recours excessif à la force, en plus des assassinats politiques, de la destruction d'installations et d'infrastructures vitales, du blocus et de l'étouffement économique du peuple palestinien, visent éliminer toute perspective d'un État palestinien indépendant. Nous condamnons ces actes infâmes et appelons la communauté internationale à persuader Israël à se retirer de tous les territoires palestiniens occupés et à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Maldives soutiennent depuis toujours la juste lutte du peuple palestinien en vue de recouvrer ses droits inaliénables et de créer un État palestinien indépendant avec Al Qods pour capitale.

Nous pensons que l'ONU a un rôle important pour ramener les deux parties à la table des négociations. Nous rendons hommage aux efforts du Quatuor, et nous encourageons ses membres, notamment les États-Unis, à rester activement engagés dans la recherche d'une paix juste, permanente et durable dans la région.

Les mesures relatives au désarmement et à la maîtrise des armements doivent demeurer au premier rang des préoccupations internationales. La communauté internationale doit s'unir et agir collectivement pour renforcer et faire respecter les régimes de non-prolifération. Les Maldives sont partie à tous les instruments multilatéraux importants relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons les pays qui ne sont pas parties à ces instruments à le devenir dès que possible. En outre, mon pays estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses régions du monde peut contribuer de manière considérable aux efforts de la communauté internationale à cet égard.

Nous devons également poursuivre énergiquement nos efforts et assurer l'application de mesures vérifiables afin de débarrasser le monde des armes biologiques et chimiques qui peuvent provoquer des destructions massives. Mon pays estime donc que des démarches bilatérales, régionales et multilatérales doivent être renforcées et qu'elles doivent se compléter mutuellement si nous voulons libérer le monde de ces armes mortelles. Nous pensons aussi qu'en ce qui concerne les questions mondiales, il devrait exister un

attachement sincère au multilatéralisme ainsi qu'une confiance dans les institutions multilatérales. L'Organisation des Nations Unies doit non seulement être placée au centre des processus multilatéraux, mais rester également le principal protagoniste responsable s'efforçant de traiter de ces questions globales importantes, qui influent profondément sur la paix et la sécurité internationales.

Enfin, j'aimerais réitérer l'attachement résolu des Maldives aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies a besoin d'être réformée et restructurée. L'objectif de ce processus de réforme doit être de renforcer la crédibilité, la légitimité et la vocation universelle de cette Organisation. Il faut pour cela réformer le Conseil de sécurité, établir de nouvelles relations de travail et un régime de mesures coercitives rigoureux aussi bien au sein de l'ONU qu'entre ses États Membres.

Conjointement avec d'autres membres de la communauté internationale, les Maldives s'emploieront à faire respecter et à promouvoir les buts des Nations Unies. Nous restons convaincus que l'Organisation des Nations Unies est la seule organisation à même de créer un monde plus pacifique et plus prospère pour l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous présenter – à vous, mon collègue –, M. Jan Kavan mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Je ne saurais manquer de rappeler la tragédie du 11 septembre 2001, dont nous venons de commémorer l'anniversaire il y a juste quelques jours. Cet acte sanglant perpétré ici à New York, ville hôte du Siège de l'ONU, visait non seulement les États-Unis, mais aussi chacun d'entre nous, l'ensemble du monde civilisé dont l'ONU est le symbole. La Géorgie s'est associée à la coalition antiterroriste dès le premier jour. Je voudrais assurer l'Assemblée que la Géorgie fait tout son possible pour être un partenaire dévoué dans cette lutte et qu'elle maintiendra l'esprit de coopération jusqu'à son aboutissement.

Le problème du terrorisme international est complexe et multidimensionnel, et j'avais l'intention de faire part de nos vues et réflexions en la matière. Néanmoins, les complications récentes survenues dans les relations entre la Géorgie et la Russie, m'ont obligé à infléchir l'axe de mon intervention. Je veux parler des attaques agressives croissantes à l'encontre de la souveraineté de mon pays émanant des autorités et de la presse russes. La Géorgie est accusée quotidiennement de donner asile à des terroristes, d'aider les combattants et d'alimenter le conflit en Tchétchénie. Il s'agit d'une manoeuvre flagrante visant à représenter la Géorgie sous les traits d'un ennemi aux yeux de l'opinion publique russe. Je dois dire clairement ici qu'il s'agit absolument d'absurdités.

Nous pensons que la pression exercée sur mon pays par le biais de ces accusations absurdes est utilisée par la Russie comme un écran de fumée pour dissimuler son propre échec à faire face au conflit en Tchétchénie. Comme le Président Chevardnadze l'a dit dans des lettres identiques transmises par notre Représentant permanent au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité : « Il est difficile d'imaginer un meilleur exemple de confusion entre la cause et l'effet » (A/57/408, annexe).

En vérité, il s'agit d'une série tragique d'événements qui a commencé avec le conflit en Abkhazie (Géorgie) où les combattants tchétchènes, qui sont des citoyens de la Fédération russe, avaient été initialement recrutés, formés et envoyés au front. Ensuite, tout cela s'est répercuté sur le conflit entre la Tchétchénie et la Russie, lorsque ces combattants ont retourné leurs armes contre leurs propres chefs. À la suite de deux guerres tchétchènes, la Géorgie a dû faire face à l'arrivée massive de réfugiés tchétchènes et à des gangs de criminels armés qui ont été contraints d'entrer en Géorgie, et ensuite à l'insistance de la partie russe qui voulait qu'on lui permette de mener une opération militaire contre eux sur le territoire géorgien. Ceci s'est traduit par un débordement de cette guerre sans fin et sanglante en Géorgie, que nous ne pouvions certainement pas permettre. Nous sommes à même de prendre, et nous prenons déjà, toutes les mesures nécessaires pour éliminer toute utilisation éventuelle de notre territoire par des terroristes.

Bien qu'il soit évident que le problème de la gorge de Pankisi en Géorgie soit un effet secondaire de la guerre en Tchétchénie, et non l'inverse, les violations de l'espace aérien et les attaques contre le

territoire souverain de la Géorgie par des bombardiers et des hélicoptères militaires russes sont devenue chose courante. Le dernier raid aérien a eu lieu le 23 août 2002, et a entraîné des pertes civiles. La Géorgie dispose de preuves irréfutables de cette attaque, dûment étayées par des documents et des faits, qui a également été confirmée par la mission de contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Malgré toutes ces preuves irréfutables, les dirigeants militaires russes nient cyniquement les faits, essayant d'éviter une enquête objective en dépit de leurs déclarations officielles selon lesquelles une enquête serait menée. En outre, l'hystérie croissante en Russie sur la question de la gorge de Pankisi a débouché sur des déclarations du Président et de l'armée de la Russie menaçant ouvertement d'agresser la Géorgie. Ces actions non seulement mettent gravement en péril la paix et la sécurité de la région, mais compromettent également les efforts de la coalition antiterroriste mondiale pour lutter contre cette menace.

Ce qui est en jeu ici ce n'est pas seulement la souveraineté et l'indépendance de la Géorgie, mais également les fondements mêmes du système international actuel. C'est pourquoi nous avons évoqué cette question dans cette auguste Assemblée.

Comme je l'ai déjà dit, les forces spéciales géorgiennes, avec l'aide de nos amis, mènent une opération afin de rétablir l'ordre public dans la gorge de Pankisi et dans la région avoisinante. Nous avons déjà obtenu des résultats encourageants et nous sommes disposés à coopérer avec toutes les parties intéressées, y compris la Russie. En outre, nous sommes ouverts à toutes les mesures internationales de transparence.

Nous appelons la partie russe à revenir sur sa position et, comme l'a souligné le Président Chevardnadze dans sa lettre, nous demandons « aux dirigeants russes et au Président lui-même de trouver un langage commun [et] d'aller au-delà des problèmes existants » (Ibid.). Nous sommes profondément convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution.

À propos des conflits dans le Caucase, je voudrais appeler l'attention sur la question la plus douloureuse : le conflit en Abkhazie (Géorgie), où nos efforts collectifs n'ont pas encore porté leurs fruits. Je crois que la grande erreur faite par les organisations

internationales a été de donner aux prétendues autorités abkhazes l'occasion de les entraîner dans des différends sans fin et insensés à cause desquels les bases du processus de paix ont été ignorées.

Premièrement, il y a la Géorgie, membre à part entière de la communauté internationale, dont le territoire internationalement reconnu a été violé par le régime illégitime pseudo-abkhaze, régime hostile et axé sur le nettoyage ethnique. On ne parviendra à aucun résultat positif si ces deux camps sont traités de la même manière, s'ils sont jugés également responsables et si l'on continue de mener une politique visant à les satisfaire tous les deux.

Deuxièmement, il y a le destin de plus de 300 000 réfugiés et personnes déplacées expulsés de leurs foyers et privés de leurs droits fondamentaux, et dont les perspectives de retour n'ont pas réussi, au cours des huit dernières années, à aller au-delà de discussions infructueuses. Les années de négociations inefficaces ne méritent que ces conclusions.

Je dois m'excuser auprès des auteurs de la dernière en date des résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, résolution 1427 (2002), mais je ne peux être d'accord avec la mollesse de leurs déclarations. Bien que les dirigeants abkhazes aient totalement ignoré et catégoriquement refusé de recevoir le document intitulé «Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi», mis au point par le Groupe des amis du Secrétaire général, la résolution n'a répondu que par un léger reproche face à l'arrogance du régime séparatiste.

À notre grande surprise, le dernier rapport en date du Secrétaire général, basé sur les informations du Bureau des Nations Unies des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie), indique «une modeste amélioration dans la situation des droits de l'homme» (S/2002/742, par. 23). Il est difficile de comprendre de quel genre d'amélioration il s'agit quand les séparatistes insistent pour que les enfants géorgiens étudient le géorgien comme une langue étrangère dans les écoles géorgiennes d'Abkhazie (Géorgie).

La tragédie en Abkhazie (Géorgie), où des centaines de milliers de Géorgiens de souche ont été expulsés de force de leurs foyers, a été souvent bien évaluée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et qualifiée de «nettoyage ethnique». Ainsi, nous ne pouvons comprendre

pourquoi l'ONU est si réticente à faire la même déclaration, et ce d'autant plus que le camp abkhaze n'a jamais respecté aucune des 28 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis 1993. J'espère que les membres reconnaîtront qu'une telle incohérence ne fait que renforcer l'assurance des séparatistes et accroît leur sentiment d'impunité.

En 1994, nous avons pris une décision sans précédent en demandant à l'ONU d'autoriser le lancement d'une opération de maintien de la paix en collaboration avec la Communauté d'États indépendants (CEI), en vertu de laquelle les forces «collectives» de maintien de la paix n'incluraient que le contingent militaire russe. Ceci était dû au fait qu'il n'y avait à l'époque aucune autre alternative. Malheureusement, huit ans après le début de cette opération, il est clair que les soldats russes chargés des opérations de maintien de la paix, agissant sous l'égide de la CEI, n'ont pas réussi à assurer la sécurité nécessaire au retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers en Abkhazie (Géorgie). En fait, les agents du maintien de la paix ont établi une frontière artificielle entre le territoire contrôlé par les séparatistes et le reste de la Géorgie.

Sur cette base, nous pensons qu'il est grand temps de transformer radicalement l'opération de maintien de la paix en cours. Nous souhaitons en particulier introduire une composante police civile et créer une administration géorgio-abkhaze commune dans le secteur de Gali sous les auspices de la communauté internationale. Étant donné la solide expérience de l'ONU dans la mise en place et la gestion de forces de police internationales, nous sommes plein d'espoirs quant à l'appui de l'Assemblée générale.

Nous sommes profondément convaincus qu'une participation plus active de la communauté internationale, et principalement de l'ONU, est indispensable. Nous croyons comprendre que l'ONU est engagée actuellement dans plusieurs opérations de maintien de la paix, mais, quoi qu'il en soit, nous espérons que l'on pourra trouver des ressources pour assurer un engagement plus actif de l'Organisation dans le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

Pour ce qui est de l'inefficacité des efforts internationaux pour régler le conflit abkhaze, nous devons admettre que le manque d'unanimité au sein du Groupe des amis du Secrétaire général en est une des

causes principales. C'est pourquoi il a fallu près de deux ans pour parvenir à un consensus sur le « document Boden ». En outre, nous sommes sans cesse confrontés à des actions entreprises par un des membres du Groupe qui sont en totale contradiction avec la démarche générale.

À la fin de 2000, la Fédération de Russie a mis en place un régime de visa avec la Géorgie. Mais contrairement aux normes élémentaires du droit international, le droit de circuler sans visa a été maintenu pour les régions sécessionnistes de la Géorgie : l'Abkhazie et la région du Tskhinvali. De nombreuses protestations de la partie géorgienne contre cette décision discriminatoire ont été simplement ignorées. En outre, cela a été suivi par l'octroi massif de passeports russes aux populations locales de ces deux régions séparatistes, et par la conversion en masse de ces mêmes populations à la citoyenneté russe par le biais de procédures simplifiées. La question se pose de savoir comment ces mesures, que même les médias russes qualifient « d'expansion juridique », peuvent favoriser le règlement pacifique de ces conflits.

Je dois réaffirmer que le règlement pacifique du conflit en Abkhazie (Géorgie) reste la seule option acceptable pour mon gouvernement. Mais comme je l'ai déjà mentionné, hélas, la partie abkhaze a catégoriquement refusé d'examiner le document qui détermine le statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État de Géorgie. Nous devons donc admettre que tout le processus de paix en Abkhazie (Géorgie) est tout autant en danger qu'il a besoin de changements radicaux. Nous demandons à l'ONU d'examiner ce problème.

Enfin, la réforme de l'ONU fait depuis longtemps l'objet de débats. Il est regrettable que les travaux à cet égard ne soient allés au-delà de l'échange d'idées. Trop de temps a été consacré aux débats sur l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, la modification des procédures relatives au droit de veto et l'adoption de décisions communes. Malheureusement, il n'y a pas eu, à ce jour, de résultats pratiques.

Je voudrais souligner ici que la Géorgie réitère son plein appui à la réalisation rapide des changements déjà mentionnés. Nous appuyons vigoureusement l'octroi de la qualité de membres permanents à l'Allemagne et au Japon, ainsi que l'élargissement

d'ensemble du Conseil de sécurité. Nous insistons également pour une transparence accrue des travaux du Conseil.

La communauté mondiale fait aujourd'hui face à de nombreux défis qui exigent des mesures plus déterminées et radicales. Et je chéris l'espoir que cette instance aura assez de courage pour les prendre sans plus tarder.

Le Président : Je donne à présent la parole à S.E. M. Arjon Jung Bahaur Singh, Ministre d'État des affaires étrangères du Népal.

M. Singh (Népal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection unanime à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous assure de son plein appui et est pleinement convaincue de votre capacité à mener à bien les travaux de cette session. Je souhaiterais aussi exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour la manière remarquable dont il a présidé la cinquante-sixième session.

Nous rendons également hommage au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour s'acquitter du mandat de l'ONU.

Le Népal félicite la Confédération suisse et lui souhaite la bienvenue en tant que nouveau Membre au sein de l'ONU. Nous nous réjouissons par avance du privilège qui nous est donné d'accueillir dans les prochains jours l'autre nouveau Membre de l'ONU, Timor-Leste.

Nous nous réunissons ici dans le triste sillage des attentats terroristes perpétrés contre notre ville d'accueil le 11 septembre 2001. Le traumatisme et la tragédie occasionnés par ces attentats sont encore frais dans nos mémoires, et nous compatissons de tout coeur avec les enfants et les familles qui ont perdu leurs parents ou un être cher.

Lui-même victime du terrorisme, le Népal connaît bien les souffrances et le péril que représentent ces terroristes sans pitié pour les personnes et les sociétés. La mondialisation et le progrès technique ont facilité les mouvements de fonds et de personnes dans le monde entier, et donc la tâche des terroristes. C'est pourquoi il faut que les pays unissent leurs efforts pour faire échec à ce fléau et l'éliminer. À cette fin, nous

appuyons la campagne mondiale menée actuellement contre le terrorisme et nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de veiller à une application plus rigoureuse du droit international en vigueur et de rédiger une convention générale relative au terrorisme au niveau mondial. Au Népal, pour notre part, nous avons promulgué une nouvelle loi ainsi que des règles et directives qui reprennent les dispositions des traités internationaux pertinents auxquels nous sommes partie.

Dans leur haine de la démocratie et des libertés, les terroristes du Népal, autoproclamés maoïstes, sacrifient des vies innocentes, enlèvent des enfants pour les faire travailler comme soldats et détruisent des foyers, des écoles et des infrastructures essentielles. Face à cette situation, le Gouvernement de Sa Majesté les a reconnus comme terroristes et a lancé une campagne pour protéger personnes et biens. Nous apprécions le soutien moral et financier apporté par nos amis dans cet effort. Nous déplorons en revanche toute suggestion tendant à mettre l'obligation du Gouvernement de protéger ses administrés sur le même plan que les actes de violence aveugle des terroristes.

Même si le terrorisme est la menace la plus pressante du moment, d'autres menaces à la paix et à la sécurité continuent de perturber le monde. Le Moyen-Orient est à feu et à sang et l'Afrique est en ébullition au milieu des conflits. Les tensions sont nombreuses également ailleurs – en Asie, en Europe et en Amérique latine.

Pour qu'une paix globale puisse être établie au Moyen-Orient, le Népal appuie la décision de fixer des délais pour l'application de la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et de l'accord d'avril 2002 du Quatuor.

L'Iraq doit se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et la communauté internationale doit respecter l'intangibilité et l'intégrité de la Charte des Nations Unies pour éviter d'embraser la région tout entière.

Nous sommes heureux de voir l'Afghanistan retrouver cahin-caha la normalité. L'ONU doit faire de la sécurité dans tout le pays une de ses priorités si elle veut que la reconstruction puisse vraiment s'accélérer.

Le Timor-Leste est maintenant une nation libre du Pacifique Sud. Nous félicitons son peuple d'avoir retrouvé sa liberté et son indépendance, ainsi que l'ONU qui l'a aidé dans cette transition.

Il est encourageant de voir que la Sierra Leone a retrouvé une certaine stabilité. Pour étendre la paix, il faut redoubler d'efforts pour régler les conflits en République démocratique du Congo, au Libéria et au Burundi.

Les Balkans, Chypre et la péninsule coréenne doivent recevoir l'appui dont ils ont besoin pour retrouver la paix et l'harmonie.

Aucune paix durable ne sera possible sans un effort de prévention des conflits et de règlement des différends par des moyens pacifiques. Le maintien de la paix, le désarmement et le renforcement de la confiance sont les piliers de l'édifice qu'est la culture de paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont fait la preuve de leur utilité dans la stabilisation de situations fragiles pendant et après les conflits. Le Népal est un intervenant majeur dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles il a déjà fourni plus de 40 000 militaires et policiers. Nos soldats de la paix servent l'ONU avec une compétence et un dévouement remarquables; 42 d'entre eux ont même trouvé la mort en accomplissant leur devoir. Notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies reste solide. Notre objectif est de fournir des contingents entièrement autosuffisants, bien que, souvent, cela s'avère difficile pour un pays pauvre comme le nôtre. Jusqu'à ce que nous puissions atteindre cet objectif, l'ONU doit continuer de pallier l'insuffisance des ressources par des moyens novateurs.

À notre avis, l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais précis constitue la pierre angulaire de l'effort de désarmement. Nous soulignons également la nécessité impérieuse de respecter les traités internationaux existants, de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et la garantie de ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les États non nucléaires, et d'autres mesures de renforcement de la confiance contribueront au processus de désarmement nucléaire. Il est tout aussi important d'éliminer les armes chimiques, biologiques et d'autres armes de destruction massive.

Nous nous félicitons de l'accord qui été conclu lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses

aspects. Néanmoins, nous soulignons la nécessité de mettre en place des contrôles plus stricts concernant la possession de telles armes par des protagonistes non gouvernementaux.

Les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement sont des instruments importants pour établir la confiance et pour contribuer aux processus de désarmement dans leurs régions respectives. Nous remercions les États Membres d'avoir choisi le Népal comme pays hôte du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Il est toutefois profondément troublant que le Centre n'ait pas encore été installé à Katmandou, bien que nous nous soyons fermement engagés à respecter toutes les obligations imposées aux autres pays hôtes. Nous exhortons l'ONU à déménager le Centre immédiatement et à ne pas fixer des conditions autres que celles qui ont été imposées à d'autres pays qui accueillent de tels Centres.

On peut affirmer que ce ne sont pas tous les conflits qui sont attribuables à la pauvreté. Toutefois, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les privations et le désespoir sont des proies faciles pour les éléments extrémistes, qui les utilisent pour réaliser leurs sombres desseins. La réduction de la pauvreté et le développement durable sont donc des aspects indissociables des efforts pour prévenir les conflits et le terrorisme et promouvoir la paix.

En fait, les pays en développement doivent assumer la responsabilité principale de leur propre développement. Le Népal a entrepris des réformes ayant une vaste portée pour libéraliser l'économie, maximiser les ressources internes, attirer des investissements étrangers et protéger l'environnement. La plus grande partie de ses dépenses publiques est investie en faveur de la population et dans les zones pauvres. Des mesures ont été prises pour faire en sorte que le Gouvernement soit intègre et pour améliorer la gouvernance en général.

Toutefois, nos problèmes sont tellement graves et nos ressources si limitées que sans des ressources additionnelles et un accès accru aux marchés, nous ne pouvons pas accélérer notre croissance et faire en sorte que notre développement soit durable. Les nations riches devront donc s'acquitter des engagements qu'elles ont pris au Sommet du Millénaire, ainsi qu'aux Conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg. Nous sommes reconnaissants à l'Union

européenne et aux États-Unis qui ont promis d'augmenter leur niveau d'aide au développement, et nous les exhortons à tenir leur promesse.

Les pays en développement ont aussi besoin d'un climat économique mondial qui soit propice à leur croissance. Pour que tel soit le cas, les nations riches doivent s'efforcer de sortir l'économie mondiale de la récession qu'elle connaît actuellement et convenir de réformes majeures dans la structure financière internationale.

Plus que d'autres, les pays les moins avancés en Afrique et ailleurs ont besoin d'une assistance accrue pour se sortir du piège de la pauvreté. Les nations développées doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre les objectifs de l'aide publique au développement; ouvrir leurs marchés, sans franchise et sans quota, aux produits des pays les moins développés; et aider à mettre en oeuvre d'autres dispositions du Programme d'action de Bruxelles.

Les pays en développement sans littoral souffrent en raison des contraintes de l'éloignement, d'économies coûteuses et de frais de transit élevés. Ils ont besoin d'une assistance ciblée pour surmonter ces obstacles particuliers, tout comme les petits États insulaires en développement qui sont pauvres. Le Népal apprécie le rôle important que l'ONU joue pour favoriser le développement dans les pays en développement. Nous nous félicitons également de la nomination opportune du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement.

La coopération régionale est l'axe central des tentatives pour favoriser collectivement la concurrence, le renforcement des capacités et la synergie. En Asie du Sud, nous nous efforçons d'établir une telle coopération sous les auspices de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). La réduction de la pauvreté, la libéralisation du commerce et la coopération technique ont fait l'objet d'une attention particulière en tant qu'éléments précurseurs à la création d'une union économique en Asie du Sud. Le onzième sommet de l'ASACR, que le Népal a accueilli en janvier, témoigne de la volonté des États Membres de ne pas laisser leurs divergences politiques entraver le processus d'intégration économique régionale.

Le Népal est attaché à la démocratie, à la justice et aux droits de l'homme, y compris ceux des femmes

et des enfants. Nous renforçons les valeurs et les institutions de la démocratie et nous intégrons les normes internationales des droits de l'homme dans nos lois nationales. Notre Commission nationale des droits de l'homme est pleinement fonctionnelle et le système judiciaire est en train d'être transformé.

Malheureusement, il y a près de 20 millions de réfugiés dans le monde et encore davantage de personnes déplacées dans leur propre pays. Au Népal seulement, il y a plus de 100 000 réfugiés venant du Bhoutan, où leurs droits de l'homme sont violés. Afin de trouver une solution à long terme à ce problème, le Népal tient des négociations bilatérales avec le Bhoutan depuis près de 10 ans maintenant. Nous demandons au Bhoutan de considérer ces négociations comme urgentes et de préparer le rapatriement des réfugiés le plus rapidement possible.

Des pays amis, le système des Nations Unies – en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial – et des organisations non gouvernementales nous aident généreusement à répondre aux besoins des réfugiés. Nous les remercions de leur aide et les exhortons à continuer à nous la fournir jusqu'à ce que les réfugiés rentrent dans leur pays.

Étant profondément attaché aux buts et principes de l'ONU, le Népal souligne combien la réforme de l'ONU est nécessaire pour que l'organisation puisse se montrer à la hauteur des défis qui l'attendent. C'est donc une priorité pour nous que de revitaliser l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous sommes en faveur d'un renforcement de la collaboration et de la complémentarité entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans leurs domaines respectifs.

À notre avis, il est impératif d'augmenter, de façon limitée, le nombre de membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories, d'une façon qui préserve la souplesse du Conseil et qui garantisse une représentation géographique équitable. La réforme de ses méthodes de travail doit aussi se poursuivre afin d'améliorer la transparence et la qualité des consultations, en particulier avec les pays fournisseurs de contingents.

Des réformes sont aussi essentielles au sein du Secrétariat afin d'accroître son efficacité. Il faudrait aussi promouvoir la coordination interinstitutions.

Un mouvement des pays non alignés vigoureux et un Groupe des 77 solide sont déterminants pour le renforcement de l'ONU. En tant que membre de ces deux mouvements, le Népal s'engage à travailler avec d'autres pays pour revigorer ces organes et pour élargir la coopération entre eux et l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais rappeler à tous, une fois de plus, que nous sommes convenus au début de l'Assemblée générale de limiter le temps de parole à 15 minutes. J'invite donc tous les membres à bien vouloir réduire les discours préparés de façon à respecter la durée convenue.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. M. Ali Abdi Farah, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti.

M. Farah (Djibouti) : Dans ce qui a été l'année témoin d'une effroyable tragédie et pleine d'incertitudes, nous avons au moins été chanceux d'avoir le charisme et le leadership de M. Han Seung-soo en tant que Président de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, nous saisissons également cette occasion pour vous présenter nos chaleureuses félicitations. Nous nous félicitons de l'admission de la Confédération suisse à la famille des Nations Unies, et nous nous réjouissons de l'avènement du nouvel État du Timor oriental.

Sous la conduite éclairée de M. Kofi Annan, l'ONU a retrouvé tant pertinence que crédibilité. Les réformes qu'il a instituées ces dernières années ont permis une meilleure coordination, un meilleur partage des informations et une consolidation de la cohésion, ainsi qu'une plus grande direction stratégique. Aujourd'hui, l'ONU travaille de plus en plus étroitement avec la société civile, afin de combattre les maladies, de relever les défis posés par la pauvreté, et de répondre aux urgences humanitaires. L'Organisation a également établi un partenariat tangible avec les entreprises du secteur privé, afin de pouvoir faire bénéficier de leur savoir-faire et de leurs ressources les pays en développement.

À cet égard, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg, ont permis de mettre en lumière cette collaboration sans précédent des différents décideurs, tels que l'ONU, les

gouvernements, le secteur privé, les institutions financières internationales et la société civile.

La semaine dernière, lors de multiples cérémonies commémoratives marquant les horribles événements du 11 septembre 2001, on a pu constater que le monde était resté manifestement traumatisé. Les retombées du 11 septembre sont encore perceptibles, tant à travers le système des Nations Unies que dans le monde. En effet, en moins de 24 heures, le Conseil de sécurité a pris une décision déterminante, en déclarant que les attaques du 11 septembre représentaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'importante résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, relative à la lutte contre le terrorisme, a, à cet égard, établi un mécanisme général pour une question mondiale afin de vérifier que chaque pays met en oeuvre les dispositions pertinentes de la résolution pour éradiquer ce fléau.

Notre engagement et notre détermination à combattre cette menace du terrorisme se sont trouvés indubitablement renforcés. Ceci a éveillé en nous la compréhension et la perception de certaines vérités élémentaires, à savoir la vulnérabilité humaine et l'interdépendance. La mobilisation d'une réelle coalition internationale dans un délai très bref a prouvé, si besoin en était, notre détermination commune à éradiquer ces criminels qui ôtent d'innocentes vies, sans distinction de nationalité, de religion, de sexe ou de couleur.

En présidant les cérémonies solennelles marquant l'anniversaire dans l'enceinte de l'ONU, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a notamment déclaré :

« Ces actes effroyables compromettent tout ce pour quoi nous travaillons : la paix, le développement, la santé, la liberté. Ils menacent tout ce en quoi nous croyons : le respect de la vie humaine, la justice, la tolérance, le pluralisme et la démocratie. Le monde agissant à l'unisson doit y mettre fin une fois pour toutes. » (*Communiqué de presse SG/SM/8370, par. 5*).

À cet égard, lutter contre le terrorisme requiert partout des lois et des réglementations plus sévères.

Afin d'éradiquer cette horreur, pratiquement tous les pays se sont lancés dans une extraordinaire panoplie d'actions, qui ont convergé vers une réorientation complète de la politique, et plus particulièrement des politiques étrangères.

Nous avons à cet égard, été témoins de politiques de certains pays voulant se rapprocher des uns et des autres, raffermir des liens ou partager des visions globales et forger de nouvelles alliances stratégiques. Sans aucun doute, les événements du 11 septembre ont permis de forger de nouvelles alliances et de raffermir et consolider ceux qui pré-existaient. Cependant, il ne faut pas s'étonner que ceci ait généré davantage de stricts contrôles sur les mouvements de populations et plus particulièrement de certaines religions et origines, selon leur teinte ou leurs régions. Nous vivons, sans aucun doute, dans un monde dangereux où la vigilance est de mise. Cependant, et en prenant en compte tout cela, soyons vigilants à ne pas diminuer les chagrins que nous portons en faveur des victimes et de leurs familles. Comme l'a fait observer dans son éditorial un journal très réputé :

« Ce qui s'est passé l'année dernière fut horrible, cependant nos émotions et notre respect pour les souffrances endurées par les familles endeuillées ne doivent pas dissiper notre jugement sur les autres questions ». (*The Independent, 11 septembre 2002*).

Le Secrétaire général a émis son voeu lors de la commémoration du premier anniversaire de cette indescriptible tragédie en disant :

« Aujourd'hui, nous nous réunissons en tant que communauté mondiale parce que nous avons été attaqués en tant que communauté mondiale. [...] Que la mémoire de ceux qui ont péri le 11 septembre soit une source d'inspiration et nous aide à créer un monde meilleur, plus juste et plus pacifique pour tous ». (*Communiqué de presse, SG/SM/8370*).

Nous formons le voeu de faire prévaloir la raison sur la peur, les préjugés et la haine.

Nous saluons l'engagement pris par le Président Bush d'explorer pleinement par le biais du Conseil de sécurité les voies qui mèneraient l'Iraq vers une résolution pacifique des questions en suspens. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord inconditionnel de l'Iraq pour le retour des inspecteurs de l'ONU. Ceci démontre sa promptitude et sa pleine coopération envers la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À n'en point douter, ceci est un pas très encourageant. Nous devons nous atteler à chercher une solution politique dans le cadre de l'ONU. De ce fait, l'ONU doit agir, et agir très

rapidement, afin de faire avorter cette crise lancinante qui risque d'embraser toute une région et pourrait avoir des impacts sur le monde entier. Nous connaissons tous les conséquences de cette crise. Unissons-nous et travaillons avec acharnement afin de sauver cette région qui est déjà en ébullition en lui épargnant davantage de conflits.

L'une des menaces les plus graves à la paix du monde, mais qui est si souvent négligée, demeure le conflit israélo-palestinien. Mon pays, la République de Djibouti s'accorde avec le Secrétaire général en affirmant que la paix au Moyen-Orient a été tracée il y a quelques décennies par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et récemment par la résolution 1397 (2002) qui stipulent d'appliquer le principe de l'échange de la terre contre la paix, de mettre fin à la terreur et à l'occupation, avec la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. En réclamant un changement à la tête de l'Autorité palestinienne et des réformes politiques et en matière de sécurité, l'attention a été, malheureusement et encore une fois, détournée tandis que simultanément on allège les obligations d'Israël à retourner à la table des négociations. Les soi-disant « approches séquentielles » ont toujours échoué. Il y a urgence à aller de l'avant sur toutes les questions, de façon globale et simultanée.

Il faudrait également ajouter à l'impasse politique, les destructions économiques qui résultent des insurmontables points de passage, des barrières, des incursions répétées, de la destruction des bâtiments et des réseaux d'approvisionnement. Le peuple palestinien est en danger; une nation toute entière vit virtuellement dans une prison. Une crise humanitaire sans précédent se profile, comme l'a souligné un certain nombre de rapports qui décrivent en détail, les niveaux de malnutrition, la baisse des programmes de vaccination infantile, l'accroissement du risque des maladies contagieuses et une pauvreté endémique galopante. Nous demeurons tenaces et résolus dans notre condamnation de la violence et des meurtres des civils innocents qu'ils soient israéliens ou palestiniens. À cet égard, nous nous félicitons du dernier plan du Quatuor, qui définit la feuille de route en trois phases afin de parvenir à une solution globale et définitive durant une période de trois années allant jusqu'en 2005. Afin de compléter le processus qui mène vers la paix au Moyen-Orient, un accord doit être conclu entre

la Syrie et Israël impliquant le retrait israélien aux frontières de 1967.

Il y a aujourd'hui une décennie que la Conférence internationale sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992, nous a fourni l'Action 21, qui englobe et contient des recommandations pertinentes à mettre en oeuvre afin de réduire nos comportements de consommateurs gaspilleurs, de protéger l'atmosphère et les océans, de promouvoir une agriculture durable et combattre la pauvreté. Les conférences thématiques qui ont suivi ont davantage consolidé et élargi ces recommandations qui ont résulté aux promesses contenues dans la Déclaration du Millénaire, notamment en atténuant la pauvreté endémique et la misère. Les objectifs, les buts et les engagements, ainsi que les délais afin de réduire la pauvreté, sont autant de nouvelles impulsions décisives. Le récent Sommet de Johannesburg pour le développement durable a aussi franchi une étape importante et significative sur des questions cruciales auxquelles est confrontée l'humanité d'aujourd'hui.

Cependant toutes ces démonstrations de bonne volonté doivent être suivies d'actions concrètes. Dans l'allocution qu'il a prononcée au nom de l'Union européenne devant la présente session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre danois a résumé ce propos en affirmant :

« À Doha, Monterrey et Johannesburg nous sommes parvenus à des consensus sur ce qu'il convient de faire. Mais il ne suffit pas de savoir ce qu'il faut faire. En tant que dirigeants du monde, nous devons veiller à ce que cela soit fait ». (A/57/PV.2)

Dans un monde de plus en plus intransigeant, de plus en plus de références sont faites à la bonne gouvernance, à l'investissement sur le capital humain et les libertés économiques comme conditions pour les pays en développement pour pouvoir bénéficier et être qualifiés pour l'aide au développement. L'Afrique a, pour sa part, reconnu auprès de ses partenaires le besoin d'améliorer sa responsabilité continentale dans tous les domaines de préoccupations, y compris la paix, la stabilité, la démocratie, les droits de l'homme et le développement. À travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Afrique démontre qu'elle est capable d'assumer plus de responsabilité collective en ce qui concerne le règlement de ses conflits mais aussi dans le cadre de

son développement. En retour, l'Afrique espère vivement que les contraintes financières qui ont sérieusement entravé le développement ainsi que la dignité humaine seront adéquatement prises en compte par nos partenaires.

La question du VIH/sida est l'une des préoccupations majeures de notre continent. Plus de 30 millions de personnes sont infectées dans le monde, et 75 % sont des Africains. L'impact sur le développement est désastreux. L'espérance de vie a régressé dans certains pays. Les remarques faites par le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont très claires. Il fait remarquer que :

« Si les gens ne sont pas en vie, si les gens ne sont pas en bonne santé – ces gens-là mêmes qui sont supposés apporter le développement durable – alors, ceci n'arrivera jamais. Le sida représente une crise majeure des ressources humaines. »

S'appuyant sur les résultats de la Conférence de paix et de réconciliation d'Arta (Djibouti), notre organisation sous-régionale l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'attelle à préparer une conférence afin de réunir le Gouvernement national de transition et les autres parties de la Somalie, à savoir les administrations régionales, les factions et les groupes qui avaient opté de rester en dehors de cette réunion historique. Les États de la ligne de front, que sont l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti, ont été mandatés par le neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, de tenu en janvier de cette année, afin de réunir toutes ces composantes ensemble en vue d'achever le processus d'Arta et de dégager ainsi la voie pour l'émergence d'un gouvernement avec une base élargie. Des efforts incommensurables ont déjà été accomplis, mais il est aussi juste de dire qu'il reste énormément à faire.

La République de Djibouti estime qu'une feuille de route réaliste est d'une nécessité capitale qui comprendrait les réflexions qui prévalent actuellement. La majorité des points de vue de la communauté internationale – Organisation des Nations Unies, Union africaine, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique (OCI), Autorité intergouvernementale pour le développement et Union européenne – est que le processus de paix d'Arta demeure la base la plus viable pour la paix et la

réconciliation en Somalie. Il y a eu une reconnaissance à achever sans condition préalable le processus de paix et de réconciliation d'Arta. Sans aucune ambiguïté, la communauté internationale a constamment appelé au dialogue impliquant le Gouvernement national de transition et les autres parties dans un esprit de respect et de tolérance mutuelle en vue d'établir un gouvernement sans exclusive en Somalie basé sur le partage des pouvoirs à travers un processus démocratique. Voici les principes cardinaux qui devraient nous guider sur la bonne voie. Nous ne pouvons nous permettre de nous éloigner de ces objectifs principaux.

La décision relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales relève du Conseil de sécurité, qui, malgré l'accroissement exponentiel des Membres de l'Organisation des Nations Unies ces trois dernières décennies, est demeuré singulièrement un organe non représentatif. S'il faut accorder une confiance à ses décisions, il faut également avoir un élargissement au sein tant de la catégorie des membres permanents que non permanents, en donnant l'opportunité aux pays développés et à ceux en voie de développement, d'accéder à la catégorie des membres permanents. Le Groupe de travail chargé d'étudier de cette question à jusqu'à présent échoué à parvenir à une conclusion satisfaisante, et nous n'apercevons pas de perspective proche afin de surmonter cette impasse. Il est nécessaire d'avoir plus d'objectivité et de vision afin de faire aboutir cette nécessité vitale.

Durant les décennies écoulées, les peuples de la corne de l'Afrique ont eu leur lot de difficultés et de souffrances, et nous sommes très impatients de voir se concrétiser l'atténuation des conflits, la paix et le développement. Pour sa part, mon pays, la République de Djibouti, est fermement convaincu du bien-fondé des relations de bon voisinage, de coopération et de création d'opportunités au bénéfice de nos peuples. Nous sommes résolument engagés à travailler main dans la main avec nos partenaires internationaux, en général, et avec nos amis dans la région, en particulier, afin de résoudre toutes les questions en suspens qui compromettent la confiance et l'harmonie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande à nouveau aux Membres de respecter la limite de temps convenue et de faire attention à la lumière qui se trouve sur la table des orateurs.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.

M. Ouédraogo (Burkina Faso) : Comme chaque année, le Burkina Faso est très heureux de prendre part à la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce grand rendez-vous des peuples unis par le même destin et animés du même idéal de bâtir un monde de justice, d'amour et de paix. Je suis persuadé, Monsieur le Président, que le choix d'une personnalité de votre envergure pour présider cette cinquante-septième session nous y aidera grandement. En même temps que nous vous adressons nos félicitations, à vous-même et aux membres du Bureau, pour cet insigne honneur qui vous est fait, ma délégation et moi voudrions vous assurer de notre entière disponibilité et de notre pleine coopération pour le succès de votre mission. Nous voulons aussi réitérer nos sentiments de profonde reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour la compétence avec laquelle il a présidé la cinquante-sixième session.

La recherche de la paix et de la sécurité et la promotion de la coopération et du développement sont les valeurs essentielles qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui même, plus que jamais, avec les tragiques événements du 11 septembre 2001, dont nous venons de commémorer le premier anniversaire, ces objectifs prennent un caractère plus immédiat et pressant, car la paix du monde se trouve sérieusement menacée, en particulier par le terrorisme international. Nous devons nous convaincre tous que la meilleure réponse au terrorisme international doit procéder d'une action collective, autrement dit de toute la communauté internationale.

Membre à part entière de cette communauté, le Burkina Faso, qui fait de la recherche de la paix un credo, réaffirme, de façon plus solennelle, vigoureuse et sans ambiguïté, sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et quelles qu'en soient les motivations. Notre détermination à lutter aux côtés de l'Organisation des Nations Unies contre ce danger est sans faille et la mise en application, de notre part, de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a fait l'objet d'un rapport remis au Comité créé en application de cette résolution.

Si la lutte contre le terrorisme occupe désormais le devant de la scène, elle ne doit pas pour autant occulter l'impérieuse nécessité de trouver les solutions justes et durables aux crises internationales, notamment les conflits régionaux, qui très souvent alimentent et entretiennent ce fléau. À cet égard, le Burkina Faso salue les initiatives fort louables de l'Organisation des Nations Unies pour ramener la paix dans de nombreuses régions du monde, et particulièrement en Afrique, où les interventions de l'ONU, conjuguées aux initiatives de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), devenue Union africaine, et des organisations sous-régionales africaines ont permis d'apaiser plusieurs foyers de tension et de conflits qui ravageaient un peu partout notre continent.

Nous nous félicitons ainsi du retour progressif de la paix en Sierra Leone, en Angola, dans la région des Grands Lacs, entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi qu'au Soudan, même si dans ce dernier cas il faut regretter la suspension de l'accord entre le Gouvernement de ce pays et la rébellion armée.

En Afrique de l'Ouest, les espoirs suscités par la fin de la guerre en Sierra Leone ont malheureusement un goût d'inachevé avec la reprise des combats au Libéria voisin.

Ne pouvant rester inactif face à cette guerre civile dans ce pays frère, le Burkina Faso a suscité, avec l'appui d'autres bonnes volontés et dans le cadre du processus engagé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une réunion à Ouagadougou, du 8 au 11 juillet 2002, entre plusieurs partis politiques, des organisations de la société civile, des associations et mouvements libériens, dans le but de renouer la dialogue interlibérien. En acceptant d'abriter cette importante rencontre, mon pays, le Burkina Faso, a voulu offrir une chance supplémentaire à la volonté de dialogue amorcé par les Libériens eux-mêmes. Il s'agit d'une initiative qui vient à l'appui des efforts déjà consentis dans le cadre du processus de Rabat et de l'Union du fleuve Mano.

Cette année a été particulièrement meurtrière au Proche-Orient, et nous avons tous encore en mémoire, hélas, les excès commis à Djénine et les mesures vexatoires prises contre le Président Yasser Arafat à Ramallah. Les atrocités commises au quotidien sur les populations civiles palestiniennes désarmées troublent nos consciences. Il est impératif que la voie du dialogue et de la négociation reprenne le dessus sur

celle de la confrontation et de la violence. Le Burkina Faso réaffirme son soutien à la création d'un État palestinien indépendant à côté d'Israël, et exhorte vivement le Conseil de sécurité de l'ONU à mettre en oeuvre ses résolutions pertinentes y relatives.

S'agissant plus particulièrement de l'Iraq, le Burkina Faso se réjouit de ce que la raison ait prévalu, car nous demeurons convaincus qu'une intervention préventive unilatérale, en dehors de celle autorisée par le Conseil de sécurité, aurait eu des conséquences incalculables pour la paix mondiale. À cet effet, il convient de saluer le geste courageux du Gouvernement iraquien, qui vient d'accepter le retour des inspecteurs de l'ONU à Bagdad. Nous souhaitons ardemment que ce modus vivendi débouche enfin sur une résolution définitive de cette crise, d'autant plus que les sanctions imposées à ce pays font injustement du peuple iraquien un peuple martyr.

Sur cette question des sanctions, le Burkina Faso a toujours dit haut et fort, qu'en plus de leur caractère inique, elles ne résolvaient pas véritablement les problèmes de fond et qu'au contraire, elles étaient contre-productives. C'est la raison pour laquelle nous demandons la levée des sanctions contre l'Iraq, Cuba et l'Iran et celles imposées à la Libye dans le cadre de l'affaire de Lockerbie.

À propos de cette dernière question, le Burkina Faso est d'avis que la Jamahiriya arabe libyenne s'est entièrement acquittée de ses obligations vis-à-vis du Conseil de sécurité de l'ONU et que tout milite désormais pour la levée des sanctions à son encontre.

En raison même des exigences de la mondialisation, le droit au développement est devenu pour nos pays le plus impérieux des devoirs. C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoir sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), auquel la présente session vient de consacrer un débat spécial. Cette nouvelle initiative, faut-il le rappeler, témoigne de la ferme détermination des dirigeants africains à oeuvrer inlassablement pour sortir le continent de la pauvreté et de la marginalisation.

À l'occasion d'un forum tenu récemment à Ouagadougou sur le rôle du secteur privé dans la mise en oeuvre du NEPAD, le Président Blaise Compaoré a mis en exergue deux responsabilités majeures incombant à la communauté internationale. La première est relative à l'accroissement et à la réforme

structurelle de l'aide publique au développement, pour mieux l'adapter aux besoins des bénéficiaires et améliorer son impact sur leurs conditions de vie. La deuxième s'applique à la problématique de l'accès des produits africains aux marchés des pays industrialisés et l'arrêt des subventions anticoncurrentielles et contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

D'une manière plus générale, les différentes rencontres sur le développement qui ont eu lieu cette année, singulièrement la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg pour le développement durable, de même que les engagements issus de la Déclaration du Millénaire, ouvrent de nouvelles perspectives encourageantes pour les pays en développement.

Mais il reste entendu que le meilleur développement est celui qui prend en compte les exigences de la démocratie et des droits de l'homme. À cet égard, je puis assurer l'Assemblée que mon pays poursuit résolument, par des actions significatives et concrètes, l'ancrage de la démocratie dans la vie politique et institutionnelle. C'est ainsi que, pour la troisième fois consécutive, le peuple burkinabè vient de renouveler, pour cinq ans, l'Assemblée nationale. Le scrutin, auquel tous les partis politiques ont pris part, s'est déroulé dans la sérénité, la transparence et l'équité, permettant ainsi à 13 sensibilités politiques de siéger à l'hémicycle pour légiférer sur les questions d'intérêt du peuple burkinabè.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a créé un Ministère de la promotion des droits humains qui a la charge de veiller au respect et à la mise en oeuvre des droits de l'homme sous tous leurs aspects. L'on comprendra pourquoi le Gouvernement se félicite de l'élection du Burkina Faso à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Cette élection, en effet, nous permettra de contribuer activement et positivement aux travaux et aux délibérations de cette instance internationale chargée de la surveillance de l'application des droits de l'homme dans le monde. Par ailleurs, le Gouvernement est fermement résolu à améliorer sensiblement les conditions de la femme et celles de l'enfant à travers les recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrées aux enfants.

De ce qui précède, il ressort incontestablement que l'Organisation des Nations Unies gagne chaque

jour en crédibilité et en efficacité, qu'il s'agisse de la promotion de la paix et de la sécurité, de la coopération économique ou de l'action sociale et humanitaire.

Et l'admission récente de la Suisse à l'Organisation, celle très prochaine de Timor, viennent confirmer, s'il en était encore besoin, le rôle irremplaçable de l'ONU comme instrument de la stabilité internationale. C'est précisément en raison de cette universalité que le Burkina Faso se sent le droit d'interpeller la communauté internationale pour qu'elle envisage le retour de la République de Chine au sein de l'Organisation mondiale. Taiwan a largement fait la preuve de son existence en tant que nation libre et indépendante, démocratique, jouissant de tous les attributs de l'État dans le sens du droit international. Elle peut de ce fait apporter une contribution fort utile à l'édification d'un meilleur avenir pour l'humanité. La crédibilité de l'ONU est aussi à ce prix.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage, au nom de mon pays, à M. Kofi Annan pour son leadership incontesté à la tête de l'Organisation, ainsi qu'au personnel des Nations Unies pour leur inlassable contribution à la recherche de la paix.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*parle en russe*): Permettez-moi, d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à M. Han Seung-soo pour la remarquable organisation des travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Il y a un an, le monde a connu des actes de terreur sans précédent quant à leur ampleur et à leur barbarie. Nous nous souvenons tous des événements du 11 septembre aux États-Unis, et nous pleurons les vies perdues.

Les événements de l'automne dernier ont prouvé, tout d'abord, que les menaces à la sécurité revêtent de nouvelles formes dangereuses. Le phénomène du terrorisme s'est considérablement amplifié. À l'heure actuelle, le monde doit faire face au terrorisme international organisé.

L'ONU accorde beaucoup d'attention à la lutte contre le terrorisme international. Nous nous sommes félicités de l'adoption, par le Conseil de sécurité de

l'ONU, de la résolution 1373 (2001). Cette dernière prévoit la création du Comité contre le terrorisme, qui doit coordonner et accroître l'efficacité des efforts déployés par la communauté internationale afin de lutter contre une des menaces les plus dangereuses du XXI^e siècle.

J'aimerais rappeler à cet égard que dès 1999, l'Ouzbékistan a demandé instamment la création d'un tel comité au sein de l'ONU.

L'Ouzbékistan est l'un des quelques États qui sont parties aux 12 conventions relatives au terrorisme. Nous espérons sincèrement que l'appel lancé par le Secrétaire général Kofi Annan à tous les États Membres pour qu'ils adhèrent à ces conventions et ratifient ces documents sera entendu et mis en pratique.

L'Ouzbékistan appuie par principe la coalition internationale de lutte contre le terrorisme, et est disposé à apporter sa contribution à la consolidation de la stabilité mondiale et régionale.

Les événements du 11 septembre ont attiré l'attention du monde sur la situation en Afghanistan, et on peut dire qu'ils ont ouvert les yeux de la communauté internationale sur le fait que le terrorisme ne connaît pas de frontières, et que ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous pourrions tenir en échec ce défi dangereux pour l'humanité. Les événements du 11 septembre ont prouvé à chacun, de façon stricte, je dirais même catégorique, que la guerre qui dure depuis 20 ans en Afghanistan a créé dans la région un terreau fertile et un foyer du terrorisme international qui menaçait non seulement les nations et pays voisins, mais l'humanité tout entière.

C'est avec satisfaction que nous voyons l'évolution positive dans ce pays. Nous nous félicitons de la tenue de la Loya Jirga et nous saluons la création du Gouvernement de transition dirigé par le Président Hamid Karzai.

Cependant, malgré le succès de la phase militaire de l'opération antiterroriste en Afghanistan, il convient de se garder de toute complaisance.

Premièrement, d'énormes quantités d'armes se sont accumulées en Afghanistan durant de longues années de guerre et elles continuent d'être entre les mains de groupes armés. À cet égard, rien ne justifie les tentatives de certains États d'envoyer encore plus d'armes dans ce pays martyrisé depuis si longtemps.

Pour assurer la stabilité et prévenir les affrontements militaires, il importe de résoudre les problèmes liés à la réduction et à la collecte des énormes quantités d'armes accumulées en Afghanistan. Le fait de débarrasser le territoire afghan des arsenaux d'armes appartenant à des groupes criminels renforcera également les activités que mènent l'ONU et les institutions régionales pour contrecarrer le trafic illicite d'armes.

Deuxièmement, l'éclatement consécutif à la guerre, l'appauvrissement économique ainsi que l'absence de ressources pour relever l'Afghanistan, peuvent provoquer des troubles sociaux qui sont susceptibles d'être exploités par certains groupes armés à l'intérieur et autour de l'Afghanistan, pour provoquer un nouveau cycle d'affrontements militaires.

Troisièmement, il existe encore divers groupes sur le territoire afghan, y compris des vestiges des Taliban, qui ont encore la capacité de commettre des actes subversifs et de guérilla. Des affrontements ont toujours lieu entre les différents seigneurs de guerre des divers groupes ethniques.

Quatrièmement, la situation relative au trafic des stupéfiants reste pratiquement inchangée. L'Afghanistan continue d'être le principal fournisseur mondial d'opium et d'héroïne. Selon de nombreux experts internationaux, la chute du régime des Taliban n'a pas encore signifié l'élimination du trafic criminel des stupéfiants en Afghanistan. Aujourd'hui, le monde entier est profondément préoccupé par ce problème. L'ensemble de la communauté internationale doit sans plus tarder prendre des mesures adéquates, et les autorités afghanes elles-mêmes doivent fournir un appui actif pour lutter contre l'agression des stupéfiants.

Il y a des centaines de millions de toxicomanes dans le monde. La progression de la toxicomanie sape la santé de la génération actuelle ainsi que le pool génétique des nations. Cela affecte les habitants des pays tant développés qu'en développement. La République d'Ouzbékistan, déployant de vastes efforts pour lutter contre la production, l'abus et le trafic des stupéfiants, appuie pleinement les mesures prises par l'ONU et la communauté internationale pour faire face à ces menaces.

J'aimerais souligner qu'il devient de plus en plus difficile de lutter efficacement contre le trafic des stupéfiants à la source. Par conséquent, nous devons

bloquer la circulation d'énormes quantités de stupéfiants afghans directement aux frontières des États d'Asie centrale, plutôt que de faire la chasse à quelques grammes et kilogrammes en Europe et dans les autres pays développés.

À cet égard, il serait souhaitable de renoncer aux multiples programmes de lutte contre les stupéfiants qui sont d'une utilité douteuse pour trouver une solution concrète à ce grave problème, en réaffectant les ressources et les moyens contrôlés par l'ONU et en s'en prenant sur le champ au trafic des stupéfiants à la source.

Aujourd'hui, l'attention de toute la communauté internationale est rivée sur la question de l'Iraq. À cet égard, nous appuyons la déclaration que le Président des États-Unis, M. George Bush, a prononcée à l'ONU depuis cette tribune.

Les propositions du Président des États-Unis quant aux mesures pour régler la situation actuelle méritent une attention approfondie et peuvent constituer une base pour élaborer la position que doit prendre le Conseil de sécurité de l'ONU.

L'Ouzbékistan accorde une grande attention au renforcement du processus mondial de non-prolifération des armes de destruction massive. Notre pays a déjà acquis dans ce domaine une certaine notoriété pour son activité à cet égard. La stratégie de l'Ouzbékistan pour garantir la sécurité se fonde sur la participation du pays au processus de désarmement et de contrôle et de réduction des armements, sous l'égide de l'ONU.

L'Ouzbékistan appuie sans réserve le principe de l'indivisibilité de la sécurité et, dans ce contexte, en tant qu'initiateur d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, se sent une responsabilité pour le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et participe activement au processus d'élaboration des instruments internationaux dans ce domaine.

L'Ouzbékistan propose de signer, en présence du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lorsqu'il se rendra prochainement dans la région d'Asie centrale, le projet déjà pratiquement prêt et concerté du document de création en Asie centrale d'une zone exempte d'armes nucléaires au Kazakhstan, dans la ville de Semipalatinsk, où l'on a procédé à des centaines d'essais nucléaires.

La République d'Ouzbékistan appuie les propositions du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Cela est indispensable pour que l'Organisation s'adapte aux changements dynamiques qui se produisent sur la scène internationale. L'Ouzbékistan fait partie des États qui considèrent que la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU fait partie de l'évolution de tout le système des Nations Unies.

La structure actuelle du Conseil de sécurité reflète les réalités d'une époque révolue. Le monde a changé depuis. Nous estimons que le Japon et l'Allemagne ont un droit légitime d'entrer au Conseil de sécurité comme membres permanents. Pour cela, toutes les conditions nécessaires sont réunies.

Pour terminer, je voudrais rappeler que cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de l'admission de l'Ouzbékistan en tant que Membre de l'ONU. Nous sommes heureux de voir que la famille des Nations Unies continue de s'élargir. Nous félicitons la Confédération suisse et la République démocratique de Timor-Leste de leur décision de participer pleinement à la coopération multilatérale et au dialogue de l'ONU. Cela signifie que l'idée de la paix et les nobles principes de notre système de sécurité mondiale continuent d'être à l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. André Bumaya, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda.

M. Bumaya (Rwanda) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de vous présenter nos vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. C'est un témoignage de l'estime porté à votre pays et à votre personne. Soyez rassuré du soutien de la délégation rwandaise dans l'accomplissement de cette tâche.

Vous me permettrez également de saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à votre prédécesseur pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session.

Je souhaiterais aussi, au nom de mon gouvernement, exprimer mes sentiments de gratitude et d'appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'action qu'il n'a cessé de mener pour le

fonctionnement efficace et transparent de l'Organisation des Nations Unies et pour ses efforts en faveur de la paix dans le monde.

Le Gouvernement rwandais salue chaleureusement l'admission de la République démocratique du Timor-Leste et de la Confédération suisse à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes déjà rassurés de leur contribution au renforcement du rôle de notre grande famille qu'est l'ONU, notamment en ce qui concerne le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes.

À cet égard, et rappelant les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement rwandais demande que des mesures adéquates soient prises pour que le différend au sujet du Sahara occidental soit réglé d'une manière juste et durable. Par ailleurs, le Gouvernement rwandais réitère son souhait de voir la paix s'installer au Moyen-Orient, paix que garantirait la création d'un État palestinien assuré de son existence avec des frontières bien reconnues, coexistant pacifiquement avec l'État d'Israël rassuré également sur sa sécurité.

Je me dois de rappeler qu'avec l'effondrement du mur de Berlin et la fin de la guerre idéologique, dite souvent froide, le monde vit une ère nouvelle avec un ordre économique mondial nouveau. Malgré l'existence des foyers de violences que l'on peut observer ici et là à travers tous les continents, il y a lieu de se réjouir et d'encourager des initiatives visant au règlement des tensions qui ont été créées dans le contexte de la guerre froide. À ce sujet, le Gouvernement rwandais encourage les pourparlers intercoréens et souhaite que les deux parties aillent de l'avant pour la réunification pacifique de la péninsule coréenne. Le Gouvernement rwandais est également favorable au principe d'une seule Chine, la question de Taiwan étant une affaire interne à la Chine pouvant être résolue sans heurts en sortant du contexte de la guerre idéologique qui l'a créée, suivant le principe déjà accepté par les Chinois eux-mêmes, à savoir un pays, deux systèmes.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient une année après les terribles événements du 11 septembre 2001. L'attaque terroriste perpétrée contre les États-Unis reste profondément gravée dans la mémoire du peuple rwandais et, de ce fait, je réitère sa solidarité au peuple des États-Unis. Et

pour cause, peut-être faudrait-il le rappeler, le Rwanda vit depuis 1994 sous la menace perpétuelle des troupes terroristes ayant leurs bases en République démocratique du Congo, dont le plus actif est l'Armée de libération du Rwanda (ALIR). L'ALIR est une organisation constituée d'éléments des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des miliciens Interahamwe qui ont perpétré le génocide de 1994. Les leaders de l'ALIR se trouvent être en même temps parmi les planificateurs et les responsables du génocide rwandais. Depuis 1994, ces éléments ont attaqué le Rwanda à plusieurs reprises, en tuant de façon ciblée, les populations innocentes et en détruisant des infrastructures socioéconomiques d'intérêt national et international. Ce sont eux, il faut le rappeler, qui ont massacré sauvagement des touristes américains, britanniques et néo-zélandais dans le parc de Bwindi (Ouganda) en mars 1999.

M. Mamba (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

Aujourd'hui, pour tromper l'opinion internationale et échapper à toute poursuite judiciaire, les membres de ce groupe terroriste, ALIR, tentent de s'organiser en formations politiques sous diverses étiquettes. Le Gouvernement rwandais demande ainsi à l'ONU et à ses États Membres de prendre des mesures qui s'imposent pour aider à traquer et arrêter tous les responsables du génocide rwandais qui se trouvent être aujourd'hui membres de l'ALIR et de les déférer devant la justice internationale. Il demande également à l'ONU et à ses États Membres de condamner formellement les pays qui financent, hébergent et apportent de l'appui moral, matériel et logistique à cette organisation terroriste, ALIR.

Parlant des poursuites et des jugements des suspects du génocide rwandais, je réitère l'appel du Gouvernement rwandais à la communauté internationale afin qu'elle rende efficace et crédible le Tribunal pénal international pour le Rwanda, afin qu'il puisse répondre aux attentes du peuple rwandais et de tous les peuples épris de justice. À cette fin, une attention particulière doit être accordée aux recommandations relatives à ce sujet soumises par mon gouvernement au Conseil de sécurité. En plus, le moment est venu pour la communauté internationale de se pencher sur la mise en application des recommandations pertinentes du rapport établi sous les auspices de l'ONU sur le génocide rwandais,

communément connu sous le nom de « Carlsson report ».

Tout en évoquant le facteur déstabilisateur lié aux activités terroristes du groupe ALIR, je voudrais préconiser comme remède, l'appui aux Accords de Lusaka et de Pretoria, destinés à rétablir la paix dans la région des Grands Lacs. Les deux Accords prévoient notamment le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et le rapatriement des forces dites négatives opérant en République démocratique du Congo, dont les ex-FAR et Interahamwe. Le Gouvernement rwandais lance un appel pressant à l'ONU et à tous ses États Membres pour mettre tout en oeuvre afin d'appuyer résolument la mise en oeuvre de ces accords.

En ce qui le concerne, le Rwanda s'est engagé à ne ménager aucun effort en faveur de l'application desdits Accords et à travailler au rétablissement d'une paix réelle et durable dans la région des Grands Lacs. Pour preuve, comme l'a déclaré le 13 septembre 2002, S. E. le Président Paul Kagame de la République rwandaise, dans sa déclaration faite à la séance du Conseil de sécurité consacrée à la République démocratique du Congo, je saisis cette occasion pour annoncer que mon gouvernement vient de démarrer, le 17 septembre 2002, le retrait de ses troupes de la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions de l'Accord de Pretoria.

Mon gouvernement reste convaincu que la mise en oeuvre de ces Accords nous conduira non seulement à la restauration de la sécurité et de la stabilité au niveau de notre sous-région, mais aussi à l'instauration d'un climat de confiance et de bonnes relations de coopération qui nous permettront de mener des actions communes en matière de lutte contre le terrorisme, qu'il soit orchestré par l'ALIR ou par toute organisation terroriste.

Sur ce sujet, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement rwandais à coopérer pleinement à l'aboutissement de toute initiative visant à prévenir et à réprimer le terrorisme sous toutes ses formes. C'est à ce titre et en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité que notre gouvernement a ratifié tous les différents instruments internationaux sur la lutte contre le terrorisme qu'il n'avait pas encore signés ou ratifiés, et ceci, en plus de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qu'il avait déjà ratifiée. Il

vient par ailleurs de soumettre son premier rapport au Comité du Conseil de sécurité chargé du suivi de l'application de ladite résolution. De la même manière qu'elle est résolument déterminée à combattre le terrorisme, source de désolation et d'instabilité sur le plan international, la communauté internationale devrait mobiliser ses moyens pour lutter contre, et juguler, la pauvreté qui affecte sa composante majoritaire. En plus, elle devrait s'investir davantage dans l'éradication de l'injustice et des inégalités afin d'assurer un monde meilleur pour les générations futures. Mon pays en appelle ainsi au renforcement du rôle de l'ONU et de tout le système onusien dans la mise en oeuvre de tous les engagements internationaux pris en faveur des pays pauvres. Ces engagements, notamment ceux exprimés dans la Déclaration du Millénaire, dans le Consensus de Monterrey, ceux du Sommet de Johannesburg pour le développement durable, devraient être traduits en actions concrètes sans trop tarder. Les pays en développement, et plus particulièrement ceux d'Afrique, attendent beaucoup cette concrétisation.

En Afrique, nous voulons déraciner les causes de notre pauvreté dans toutes ses profondeurs. Nous avons déjà cerné tous les contours de la situation et arrêté un cadre qui devrait nous guider dans ce long processus de lutte contre la pauvreté : c'est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans le NEPAD, nous nous sommes engagés à arrêter les guerres fratricides qui ne font que dévaster nos économies déjà moribondes, à oeuvrer pour la démocratie et la bonne gouvernance, et à faire prévaloir l'État de droit.

La communauté internationale est ici invitée à nous épauler dans ce processus, et nous demandons aux pays riches de réexaminer chacun ses positions, quant aux conditionnalités souvent liées aux différentes interventions qu'ils sont appelés à mener en faveur des pays pauvres, notamment en matière de la dette et de l'aide publique au développement. Ceci est nécessaire pour permettre à ces pays de faire efficacement face aux multiples fléaux qui les menacent, dont les famines, les maladies pandémiques telles que le VIH/sida, le paludisme etc.; et éventuellement rattraper leur retard sur les pays riches et, de cette façon, rendre la mondialisation profitable à l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Agba Otikpo

Mezode, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

M. Mezode (République centrafricaine) : La cinquante-septième session de l'Assemblée générale se tient un an après l'effroyable attentat terroriste du 11 septembre 2001. La délégation de la République centrafricaine ressent encore intimement la forte émotion suscitée par cet acte perpétré contre la liberté et la démocratie.

Le Président de la République, chef de l'État, S. E. Ange-Félix Patassé, en conduisant lui-même la délégation de la République centrafricaine à la commémoration de la journée du souvenir a voulu renouveler son amicale sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis et à réaffirmer la ferme détermination de son pays à tout mettre en oeuvre pour contribuer efficacement à la légitime croisade internationale contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nos travaux s'ouvrent dans un contexte particulier de l'histoire des relations internationales, car jamais, l'humanité n'aura autant pris conscience de la nécessité d'asseoir sa cohésion pour assurer un monde de concorde, de solidarité et de paix.

Mais avant de nous étendre sur cette réalité, je voudrais, Monsieur le Président, au nom de ma délégation adresser à M. Jan Kavan ainsi qu'aux membres du Bureau, nos chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la présente session. Sa riche expérience de grand homme d'État et de diplomate nous assure déjà du succès de nos travaux qui bénéficieront de la totale coopération de la délégation de la République centrafricaine. Je profite de l'occasion pour exprimer notre admiration à son éminent prédécesseur, M. Han Seung Soo, pour la dextérité et la compétence avec lesquelles il a accompli son mandat.

La détermination avec laquelle le Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, s'emploie, en toutes circonstances, à faire prévaloir les principes et les idéaux des Nations Unies force une fois de plus notre admiration. Le Président de la République, le peuple et le Gouvernement centrafricains tiennent ici à l'assurer de tout leur soutien et lui renouvellent leur profonde gratitude pour ses rapports objectifs sur la situation en République centrafricaine.

Enfin, l'admission de la Confédération suisse à l'ONU et, bientôt, celle de la République démocratique

du Timor-Leste, attestent de la marche résolue de notre Organisation vers l'universalité. La République centrafricaine souhaite la bienvenue à la Suisse, et espère entretenir activement une coopération avec elle dans le cadre des Nations Unies.

Il y a deux ans, 189 États Membres se sont réunis ici même. Ils se sont fixé des objectifs de développement pour le Millénaire, parmi lesquels la réduction de l'extrême pauvreté, l'assurance de l'éducation pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, le combat contre le VIH/sida et autres maladies, dont le paludisme et la tuberculose, la préservation d'un environnement durable et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Tous les États à l'unanimité, se sont engagés dans une Déclaration dite du Millénaire à atteindre ces objectifs au bout de 15 ans, au moyen de la coopération multilatérale.

Le constat que nous avons dressé à l'occasion du Sommet du Millénaire sur l'état de la marche du monde a révélé de profonds manquements quant à notre volonté de satisfaire collectivement aux idéaux légués par les pères fondateurs de notre Organisation. Toutefois, par cette même volonté, nous avons entrepris, à travers la Déclaration du Millénaire, de nous remettre en cause afin de contribuer à imprimer au monde un cours qui corresponde aux aspirations et aux attentes des peuples.

Or, loin s'en faut! La révolution de l'information et des communications, le progrès de la science et de la technique, la libéralisation des échanges, la disparition des frontières étatiques, tout en accentuant le phénomène de la mondialisation, n'ont pas moins secrété un autre cours, celui d'avoir rendu l'avenir tout aussi incertain qu'imprévisible, au point que le monde court aujourd'hui des menaces susceptibles à terme d'en saper l'équilibre.

Les États devraient pleinement explorer tous les ressorts qu'offre la coopération multilatérale dans le cadre des Nations Unies, notamment pour faire échec à ces menaces, qui sont essentiellement de quatre ordres du point de vue de ma délégation.

La première, on s'en doute, est cette menace qui a fait basculer le monde en une heure et qui a pour nom le terrorisme. Cette forme diffuse de criminalité organisée, transfrontalière, qui déjoue les armées aussi

puissantes soient-elles, ne saurait être tolérée. La réaction réservée par la communauté internationale à cette nouvelle forme d'agression doit être soutenue aussi bien par l'adhésion aux résolutions condamnant fermement ces actes que par l'attitude à observer devant les pays et institutions qui sont complaisants avec les auteurs. Ainsi, tous ensemble, par le jeu de la solidarité, par le jeu de la coopération multilatérale, nous vaincrons le terrorisme, qu'il soit d'État ou de groupuscule.

La destruction de l'environnement, qui hypothèque chaque jour notre avenir, constitue également une menace réelle. Nous devons oeuvrer à la préservation durable des forêts, de la faune et de la biodiversité dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Le diagnostic dressé sur la question par le Sommet pour le développement durable, tenu récemment à Johannesburg, est plus qu'éloquent. Ma délégation ne doute pas que la solidarité internationale puisse encore ici être d'un recours pour la sauvegarde de la nature. C'est l'occasion d'apprécier l'initiative des États-Unis, soutenue par la communauté internationale, pour la protection du bassin du Congo, dont fait partie la République centrafricaine.

Il est une menace qui ne dit pas son nom tant elle est évidente : la pauvreté dont l'état, au lieu de reculer, s'amplifie au fil des ans. La Déclaration parle de sa réduction, mais encore faut-il cesser de la produire. La famine, les maladies endémiques, le VIH/sida et le paludisme sont le lot quotidien des deux tiers de l'humanité qui ne vivent qu'avec 1 dollar à peine par jour. Comment ne pas s'en émouvoir? Cette frange de l'humanité demande simplement que joue la solidarité à son égard pour lui permettre de vivre dans des conditions dignes de notre civilisation.

Devant le tarissement de l'aide publique au développement, et par rapport aux échecs enregistrés ici et là quant au lancement de certaines initiatives destinées à favoriser le développement, les pays africains ont estimé qu'il leur fallait plutôt développer une sorte de partenariat avec les pays du Nord. Ils ont donc ainsi proposé un plan original pour le développement de l'Afrique à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La délégation de la République centrafricaine appelle de ses vœux le soutien de la communauté internationale sous toutes les latitudes pour la mise en oeuvre de ce plan.

Ces nombreux défis recensés par le Sommet du Millénaire et définis en termes d'objectifs à atteindre, ainsi que ce nouveau plan de développement pour l'Afrique, n'auront de chance de succès que s'ils bénéficient d'un environnement de paix, de sécurité et de stabilité. Cependant, le constat actuel n'incite pas beaucoup à l'optimisme quoique, ici et là, on note quelques inflexions positives dans le règlement de quelques conflits. Mais il demeure encore des crises régionales qui ne sont pas moins sources de menace contre la paix.

Fidèle à sa doctrine, la République centrafricaine estime que la situation au Proche-Orient ne peut être réglée que par une application stricte des résolutions pertinentes de l'ONU sur la question. Elle déplore l'escalade de la violence dans cette région.

Nous situant dans notre sphère régionale et sous-régionale, la République centrafricaine apprécie hautement la dernière évolution intervenue dans la situation en République démocratique du Congo, notamment la signature de l'Accord de paix de Pretoria avec le Rwanda, d'une part, ainsi que l'Accord de désengagement signé avec l'Ouganda, d'autre part.

Je me dois de constater, pour terminer, que mon pays, la République centrafricaine, est victime d'un ostracisme international, d'une indifférence qui frise le mépris. Sinon comment comprendre le silence de la communauté internationale et des institutions financières internationales en dépit des appels à intervention des résolutions du Conseil de sécurité, suite aux rapports du Secrétaire général depuis ce fameux 20 mai 2000? Malgré les appels de l'Organisation de l'Unité africaine, devenue aujourd'hui Union africaine, et en dépit de ceux de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)? Pourtant, que de chemin parcouru par notre pays en matière de bonne gouvernance – ce mot fétiche! – que ce soit en politique, en économie ainsi que dans les finances. Depuis le début de l'année 2002, l'option réduction de la corruption n'est plus une vue de l'esprit; les actions dans les régies financières en portent témoignage.

Cette situation de mon pays m'incite à proposer à votre méditation ces vers de l'écrivain algérien, Khateb Yacine, je cite :

« Il faut que notre sang s'allume et que nous prenions feu. Pour que s'émeuvent les

spectateurs! Et que le monde ouvre les yeux. Non pas sur nos dépouilles, mais sur les plaies des survivants. »

Le développement durable dont nous rêvons tous ne deviendra réalité que si, aujourd'hui et maintenant, nous intégrons la solidarité dans les relations internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au chef de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite, S. E. M. Fawzi Bin Abdul Majeed Shobokshi.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer l'allocution du Gouvernement d'Arabie saoudite au nom de S. A. R. le Ministre des affaires étrangères.

C'est pour moi un grand plaisir, au début de la présente cinquante-septième session de l'Assemblée générale, d'adresser nos sincères félicitations à M. Kavan personnellement, et à son pays, la République tchèque, pays ami de l'Arabie saoudite, pour son élection à l'important poste de président de l'Assemblée. Nous sommes convaincus qu'il présidera nos débats avec une grande compétence et une grande efficacité.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a présidé la session précédente avec sagesse et expérience, et qui mérite notre profonde reconnaissance. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables pour réaliser et consolider la paix à travers le monde, ainsi que pour ses efforts constants pour renforcer le rôle de l'Organisation et améliorer son efficacité.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère que la récente admission de la Suisse en tant que Membre de cette organisation enrichira l'ONU et accroîtra sans contester son rôle, compte tenu des contributions remarquables de ce pays et de son expérience dans le domaine de la coopération internationale.

La présente session coïncide avec le premier anniversaire de l'horrible désastre qui s'est abattu sur les États-Unis d'Amérique sous la forme du plus odieux des actes terroristes, qui a conduit à la mort des milliers d'innocents, à des pertes matérielles énormes et à des souffrances incommensurables, et que nous

subissons encore à présent. La douleur et la souffrance du peuple des États-Unis, causées par la perte de leurs proches et de leurs êtres chers suite à cet acte lâche nous ont touchés, nous aussi, alors que nous assistions à ces événements dans un état de choc total et de consternation. Cela ne nous a inspiré qu'une condamnation absolue de ceux qui ont commis cet acte purement criminel et barbare.

J'exprime donc nos sincères condoléances au Président des États-Unis, aux familles des victimes et au peuple des États-Unis. Je les assure que cette horrible expérience ne peut que renforcer ce que nous savons déjà de la force intérieure et de la fierté du peuple des États-Unis. Ces sentiments de force et de détermination, ainsi que leur détermination à affronter ce défi et à avancer avec fermeté, guidés par les principes et valeurs des pères fondateurs de leur grande nation, n'ont pas manqué de nous frapper lorsque nous avons commémoré, aux côtés du peuple et du Président des États-Unis, le premier anniversaire de la tragédie.

Il a été terriblement douloureux pour nous de voir certains de nos jeunes, en état de contribuer positivement au développement et au bien-être de leur pays, être victimes de ceux qui les avaient détournés de leur chemin vers une voie à l'issue tragique. Ces jeunes hommes ont commis une grave offense à l'encontre de leur propre pays et de leur religion, qui interdit totalement et formellement le crime qu'ils ont commis.

Je voudrais citer ici la lettre adressée au Président des États-Unis, M. George W. Bush, par S. A. R. le Prince héritier Abdallah, et qui décrit absolument sans ambiguïté ces jeunes hommes :

« En Arabie saoudite, nous avons ressenti une douleur particulière lorsque nous avons réalisé qu'un certain nombre de jeunes citoyens saoudiens avaient été incités et induits en erreur, et avaient vu leur raison subvertie jusqu'à nier la tolérance prônée par leur religion et à tourner le dos à leur patrie qui a toujours soutenu la compréhension et la modération. Ils se sont laissés utiliser comme outil pour causer un grand tort à l'Islam, la religion qu'ils ont adoptée, et à tous les musulmans. »

« Je voudrais qu'il soit clair que les véritables musulmans dans le monde entier ne permettront jamais à une minorité d'extrémistes provocateurs de parler au nom de l'Islam et d'en dénaturer l'esprit de tolérance.

Vos amis au sein du Royaume d'Arabie saoudite ont dénoncé et condamné les attaques du 11 septembre aussi vigoureusement que le peuple des États-Unis. Nous sommes, comme eux, convaincus que rien ne peut jamais justifier de verser du sang innocent, de sacrifier des vies humaines et de terroriser des peuples, quelles que soient les causes ou les motivations. Ainsi, nous ne nous contentons pas de réitérer nos sincères condoléances aux familles des victimes; nous les assurons également de notre volonté et de notre détermination inlassables de faire tout notre possible pour combattre ce mal méchant et de l'éliminer de notre monde. Mon pays maintiendra sa ferme détermination de combattre le terrorisme unilatéralement et conjointement avec la coalition internationale. Nous allons poursuivre sans relâche notre guerre contre le terrorisme. Notre détermination est motivée par notre ferme conviction que le terrorisme est une maladie pernicieuse qui représente un danger mortel pour toute société humaine, et tous les efforts doivent être consentis afin d'y faire face et de la vaincre. »

La position de l'Arabie saoudite à l'égard du terrorisme a toujours été très claire, impartiale et responsable. Ceci est logique puisque notre pays a reçu de Dieu la grâce d'être le gardien des sites musulmans les plus saints, et c'est également le lieu de naissance du message divin de l'Islam. Ainsi, nous souhaitons donc renforcer les principes et les enseignements de la foi islamique.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son appui plein et entier à toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question du terrorisme. Il coopère pleinement avec la communauté internationale afin d'appliquer ces résolutions, dans le but de combattre le terrorisme. En outre, l'Arabie saoudite a pris les mesures nécessaires pour combler toutes les lacunes pouvant exister dans nos règlements en matière de collecte de fonds à des fins caritatives qui pourraient être exploités à des fins illicites.

Les autorités compétentes en Arabie saoudite ont mis en place toutes les mesures nécessaires pour l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. En outre, le Gouvernement saoudien a appuyé, dans le cadre du Conseil de sécurité, tous les efforts internationaux en vue de réprimer le terrorisme

par tous les moyens approuvés par la communauté internationale.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui a lui-même souffert d'actes terroristes, a promulgué des textes réglementaires qui infligent des peines aux auteurs d'actes terroristes. En outre, il a introduit la lutte contre le terrorisme dans ses programmes scolaires de base.

Au niveau régional, l'Arabie saoudite a été l'un des premiers pays à signer la Convention arabe sur la répression du terrorisme, qui a été adoptée par la Ligue des États arabes en 1998, et est également signataire de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international.

Au niveau international, l'Arabie saoudite est partie à 10 conventions et accords qui traitent des différentes formes de terrorisme. Nous attendons avec intérêt que l'Organisation des Nations Unies, qui représente tous les pays du monde, fasse de la lutte internationale contre le terrorisme un effort véritablement mondial, sans parti pris ou discrimination, dans le but principal de servir tous les membres de la communauté internationale et de les protéger contre le fléau du terrorisme, y compris le terrorisme d'État.

Faire face au terrorisme, instaurer une coopération internationale en vue de traquer les organisations terroristes et explorer tous les voies et moyens permettant de l'éliminer sont des mesures importantes en vue de l'élimination de ce phénomène dangereux. Néanmoins, l'effort international contre le terrorisme, quelle que soit son efficacité, ne pourra pas éliminer totalement ce phénomène si nous ne traitons pas ses causes sous-jacentes, y compris les circonstances politiques, économiques et sociales qui constituent un terreau fertile pour l'extrémisme, la violence et le terrorisme.

La décision d'éliminer le terrorisme a déjà été prise, sans hésitation ou indécision. Mais, si notre véritable objectif est d'éviter qu'il ne se reproduise, il faut alors se pencher sur les conditions politiques, économiques et sociales qui créent, dans bien des cas, des motifs pour l'extrémisme, notamment lorsque ces conditions atteignent des proportions alarmantes et qu'il n'existe pas de possibilités de changement pacifique et de développement.

Par exemple, la détérioration des conditions de vie des peuples opprimés, qu'ils souffrent d'injustice ou d'oppression ou sont assujettis à une occupation étrangère, et l'incapacité de la communauté internationale, pour une raison ou une autre, de trouver des solutions justes à ces problèmes finiront par créer une situation dans laquelle il est possible pour des personnes animées de mauvaises intentions d'exploiter la naïveté de jeunes gens pour les amener à penser que la violence et le terrorisme sont les seuls moyens idéaux de remédier aux injustices dont ils sont victimes.

Cela fait 35 ans que le peuple palestinien est soumis à l'occupation israélienne étouffante. Le cycle de la violence dans les territoires palestiniens occupés ne prendra jamais fin tant que les droits légitimes des Palestiniens n'auront pas été respectés. Ces droits ont été reconnus par l'ensemble de la communauté internationale et font partie intégrante de nombreuses résolutions de l'ONU et ont juridiquement force obligatoire grâce à différents accords internationaux signés par les Gouvernements israéliens successifs avec la partie palestinienne.

Les Israéliens n'ont fait aucun cas des obligations contenues dans ces accords, qu'elles soient relatives à la poursuite de l'occupation ou à la manière dont sont traités le peuple palestinien et ses dirigeants légitimes.

La politique qui consiste à assiéger, à affamer, à se livrer à des incursions militaires, à la destruction de biens et à la profanation de lieux saints enfreint totalement non pas seulement les accords signés, mais aussi le droit international et les normes humanitaires.

En outre, le Gouvernement d'Ariel Sharon marginalise l'Autorité palestinienne, établie dans le cadre des Accords d'Oslo, isole les territoires palestiniens et détruit leur infrastructure. En outre, comme il ne reste plus rien à détruire, Sharon a récemment institué une politique consistant non seulement à emprisonner, mais permet aussi à assassiner les membres de la direction palestinienne. Il a récemment déclaré de façon éhontée qu'Israël n'était désormais tenu par aucun accord signé avec les Palestiniens, y compris les Accords d'Oslo.

La situation dans les territoires palestiniens occupés va certainement entraîner une catastrophe humanitaire résultant du siège économique, de la propagation incontrôlée des maladies et de

l'effondrement quasi total des systèmes de santé publique et de sécurité.

Le fait le plus important dont tout le monde doit se souvenir, notamment les Israéliens, c'est que la promesse de sécurité faite par le Gouvernement israélien actuel ne se matérialisera jamais. Cela découle directement des politiques et des pratiques de ce gouvernement, qui a choisi d'ignorer le dialogue et les négociations au profit de l'oppression et de la violence pour résoudre le problème palestinien.

La déclaration du Président Bush devant l'Assemblée concernant la difficulté d'aboutir à une paix entre les Palestiniens et les Israéliens, sans assurer la liberté nécessaire aux deux parties, est conforme à la situation actuelle dans les territoires occupés, qui continue de connaître un cycle de violence et de souffrances parce que l'on dénie à une partie, à savoir les Palestiniens, son droit à la liberté et à l'indépendance.

Ainsi, pour sortir de ce dilemme, il faut qu'Israël reconnaisse l'importance de l'existence d'un État palestinien fondé sur une légalité constitutionnelle et capable de mener des négociations et de résoudre les problèmes en suspens qui ne peuvent pas être méconnus ou éludés. Ce sont des initiatives de ce type qui doivent être prises si nous voulons véritablement mettre fin à la crise dans les territoires occupés, dont tant les Palestiniens que les Israéliens sont en train de payer le prix.

Nous croyons qu'un État palestinien indépendant, basé sur une Constitution juridiquement contraignante pour tous les Palestiniens, et spécifiant les fondements et les règles régissant leurs relations avec Israël, sera en dernière analyse une garantie non seulement pour les Palestiniens, mais également pour les Israéliens eux-mêmes, puisque la partie israélienne aura l'assurance de traiter avec une entité légitime dotée de caractéristiques, de structures et d'institutions clairement définies. Leurs relations futures détermineront leurs responsabilités. Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale doit faire cesser la catastrophe humanitaire et les souffrances que subit le peuple palestinien.

Il faut aussi absolument faire cesser la violence qui fait rage dans la région en se penchant de manière pragmatique et impartiale sur la situation en matière de sécurité. Ceci signifie clairement que la communauté internationale doit tenir le Gouvernement israélien

aussi responsable de ses obligations en matière de sécurité qu'elle l'exige de la part de l'Autorité palestinienne. Limiter les obligations en matière de sécurité aux seuls Palestiniens n'est pas pratique et ne permettra pas de régler le problème. Il incombe à nous tous d'oeuvrer ensemble pour soulager les souffrances des Palestiniens et de prendre les mesures concrètes nécessaires pour mettre la question palestinienne sur la voie du règlement souhaité.

Pour ce qui est du règlement global du conflit arabo-israélien, nous voyons dans l'initiative de paix arabe adoptée au Sommet arabe de Beyrouth un geste historique qui répond à tous les besoins d'une paix juste et permanente au Moyen-Orient fondée sur les résolutions ayant une légitimité internationale appuyée par tous les États arabes. Cette initiative entraînerait le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la normalisation des relations des États arabes avec Israël.

Un autre problème a atteint les proportions d'une crise et est devenu une source grave de danger pour la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient : la question de l'Iraq et l'application par ce pays des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Président Bush a mentionné dans son allocution à l'Assemblée générale la nécessité de confier cette affaire au Conseil de sécurité afin qu'il adopte les résolutions adéquates. Ceci représente une approche nouvelle et positive que nous considérons satisfaisante. Il est indéniable que cette mesure a créé un nouveau climat et poussé le Gouvernement iraquien à autoriser le retour sans condition des inspecteurs de l'ONU. Ce fait nouveau, qui évitera l'affrontement par des moyens diplomatiques, montre que, dans la plupart des cas, une mesure positive entraînera en retour, une réaction positive. À ce stade, nous nous devons d'exprimer notre satisfaction devant la réponse rapide du Gouvernement iraquien à l'appel du comité ministériel de la Ligue arabe des États arabes, qui s'est réuni en même temps que l'Assemblée générale. Nous croyons qu'il incombe désormais au Conseil de sécurité d'entreprendre de sérieux efforts pour soulager les souffrances du peuple frère iraquien. Nous croyons aussi qu'il incombe désormais à l'Iraq de respecter rapidement ses engagements et d'autoriser le retour des inspecteurs en armements de l'ONU sans conditions préalables.

Le monde a connu beaucoup de destructions et de souffrances au cours du siècle dernier qui a été marqué par des affrontements meurtriers, la haine, les conflits

et la violence. Dans un monde de plus en plus interdépendant et où les intérêts sont communs, la paix et la stabilité de l'humanité dépendent en grande partie de la détermination de la communauté internationale à renoncer à la guerre, à abjurer la violence, à lutter contre le terrorisme et à régler les différends par des moyens pacifiques et en favorisant une culture de paix et de concertation, ainsi qu'en renforçant la coopération internationale, la tolérance et la compréhension.

Le Royaume d'Arabie saoudite appelle à l'établissement d'un ordre humanitaire internationale fondé sur une nouvelle forme de partenariat entre les pays développés et les pays en développement, sur une base solide de coopération, de solidarité et de relations économiques internationales reposant sur la justice, l'égalité, les avantages mutuels et les responsabilités communes.

Le Royaume d'Arabie saoudite attend avec intérêt un XXI^e siècle régi par l'état de droit et non pas par la force brute, un siècle de pluralisme où chacun participera à la gestion des affaires et à la création de l'avenir, au lieu d'exclure et d'ignorer les autres. Nous attendons avec intérêt une année où les valeurs morales qui régissent le comportement humain prévaudront et où les étendards de la justice, de la clémence et de l'interaction entre les peuples seront hissés en faveur de la sécurité, la stabilité et la paix pour toute l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme María Eugenia Brizuela de Ávila, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

Mme Brizuela de Ávila (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, présenter mes félicitations les plus sincères à M. Jan Karan à l'occasion de son élection pour diriger les travaux de cette session de l'Assemblée générale.

De même, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à M. Han Seung-soo pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de la session précédente. Nous félicitons également le Secrétaire général pour le travail qu'il accomplit et pour l'intérêt qu'il porte à la prévention et au règlement des conflits, et nous l'encourageons à poursuivre le processus de réforme de l'ONU.

Nous souhaitons la bienvenue dans cette importante instance mondiale à la Confédération suisse, et à la République démocratique du Timor-Leste, en tant que nouveaux États Membres. Dans ce contexte, nous demandons à nouveau que soit réexaminée la situation internationale particulière de la République de Chine, dont les 23 millions d'habitants se voient refuser le droit d'être représentés dans cette organisation. Nous nourrissons l'espoir que bientôt, la participation sans exclusion – comme c'est actuellement le cas de Taiwan – de toutes les nations à cette organisation mondiale deviendra une réalité.

Le Gouvernement salvadorien est convaincu qu'il faut examiner de nouvelles initiatives visionnaires pour supprimer les obstacles existants dans les débats sur la composition et le rôle du Conseil de sécurité au nouveau millénaire. Ceci est nécessaire et essentiel pour que l'ONU continue à être la principale enceinte mondiale d'action collective face aux défis à la paix et à la sécurité internationales.

Cette année, mon pays a célébré le dixième anniversaire de la signature des Accords de paix qui ont mis un terme au conflit armé et ont préparé la voie à une réalité nouvelle faite d'espoir, de paix, de démocratie et de développement. Notre processus démocratique s'est graduellement consolidé et progresse normalement dans le cadre de la même dynamique de débats ouverts qui caractérisent toutes les démocraties. Ceci a été le résultat de la ferme volonté de tous les Salvadoriens de bâtir une société libre et démocratique, dont nous, États Membres, devrions être fiers et parties prenantes, par l'intermédiaire du rôle de l'ONU.

Dans les sphères économique et sociale, nous avons réalisé des progrès considérables dans le renforcement de la paix et de la démocratie. Le Gouvernement du Président Francisco Flores a promu avec énergie un modèle économique dans lequel les droits économiques constituent un moyen d'aller vers le développement et de tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation. Nous avons également appuyé le développement humain en investissant principalement dans l'éducation, la santé, les logements et les services de base, car ces domaines sont des éléments indispensables au bien-être social, à l'amélioration de la qualité de la vie de notre peuple, et au développement.

Dix ans après la signature des Accords de paix, El Salvador a réussi à achever son processus de paix et jouit aujourd'hui des dividendes de la paix. Nous sommes donc reconnaissants à la communauté internationale et à l'ONU de l'appui précieux qu'elles nous ont accordé. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Groupe des Amis du Secrétaire général pour le processus de paix en El Salvador – la Colombie, l'Espagne, le Mexique, le Venezuela et les États-Unis d'Amérique – pour l'appui qu'ils nous ont accordé pendant le déroulement de ce processus, dont le succès continue de favoriser les initiatives de règlement des conflits partout dans le monde.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, je tiens à réaffirmer l'esprit d'intégration d'El Salvador, qui accorde la plus haute priorité à ses relations avec les pays voisins, dans le but d'un développement commun de toute la région et d'une consolidation du processus d'intégration de l'Amérique centrale sur les plans politique, économique et social, puisque ce n'est qu'en tant que région stable et unie que nous pourrons nous compléter et renforcer ainsi notre position sur la scène économique mondiale et relever ensemble les défis de la mondialisation. Ce n'est que par l'intégration, en effet, que nous pourrons dépasser nos limites territoriales étroites pour répondre efficacement aux justes demandes de nos citoyens en matière d'éducation, de santé et de perspectives d'avenir. Et ce n'est qu'en étant unis et ouverts sur le monde au niveau de la région que nous cesserons de paraître insignifiants face au grand défi qui consiste à favoriser et attirer avec la rapidité requise la création d'emplois nouveaux et de meilleure qualité pour que toute notre population puisse se forger un avenir digne sur son propre territoire.

À cet égard, les Présidents de l'Amérique centrale se sont mis d'accord sur un plan d'action immédiat en vue de l'intégration économique, qui prévoit la constitution l'année prochaine d'une union douanière. De même, nous continuerons d'oeuvrer en faveur de l'adoption de tarifs douaniers communs, de la facilitation des échanges et de la libre circulation de tous les produits. Dans la même optique, nous sommes actuellement en train de négocier conjointement des accords de libre-échange avec le Canada et les États-Unis, après les résultats positifs obtenus dans le cadre des accords centraméricains déjà en vigueur avec le Mexique, la République dominicaine, le Chili et Panama. Nous travaillons à la mise en oeuvre et à la

promotion du Plan Puebla-Panama, par le biais de la mise en oeuvre de huit grands projets d'intégration méso-américaine. Avec ce Plan, nous entendons profiter des potentialités de l'Amérique centrale, ainsi que du sud et du sud-est du Mexique, comme couloir naturel reliant l'Amérique du Nord et du Sud, et confluent des deux océans.

Nous avons relevé le défi historique de saisir les instances pertinentes des différends frontaliers dont a hérité notre génération en Amérique centrale. El Salvador a pris ses propres dispositions à cet égard. Convaincus, d'une part, que le strict respect du droit international est à la base de l'harmonie entre pays frères, nous avons conclu ces derniers jours un accord au niveau présidentiel avec la République du Honduras, pour accélérer la démarcation de notre frontière terrestre. D'autre part, nous avons tout dernièrement fait appel auprès de la Cour internationale de Justice pour solliciter, comme nous y autorise la Cour, une révision de son jugement de 1992, mais uniquement sur l'une des six zones en litige dans le dossier soumis de commun accord par le Honduras et El Salvador en 1986. Ce type de mesures nous permet, en El Salvador et en Amérique centrale, de préparer la voie à la mise en oeuvre de nos projets communs d'intégration. Notre ambition est qu'un jour, les frontières que nous traçons maintenant dans un cadre juridique puisse être gommées, dans la pratique, grâce à l'harmonie, au respect mutuel et au développement de nos peuples.

Sur le plan international, à l'occasion du premier anniversaire des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis, le Gouvernement salvadorien souhaite réitérer sa détermination de lutter avec la communauté internationale contre le terrorisme et toute la criminalité connexe. Nous concevons cet effort mondial comme une entreprise individuelle et commune des États Membres, et en ce sens, comme un effort défini par le respect le plus profond des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire. À cet égard, le Gouvernement salvadorien tient à rendre hommage au Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qu'il assure de sa volonté de collaborer à l'application intégrale de cette résolution. De même, nous voudrions informer la communauté internationale qu'El Salvador accueillera la troisième session du Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme, qui se

tiendra au premier semestre 2003, et au cours de laquelle nous espérons adopter des décisions permettant de renforcer encore la lutte de l'hémisphère contre ce fléau.

El Salvador reconnaît les progrès que représente l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale. Mon gouvernement procède actuellement à un examen approfondi de sa Constitution afin d'adapter cette dernière aux dispositions du Statut, de façon à engager le processus d'adhésion à cet instrument.

De même, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'El Salvador a ratifié la semaine dernière la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Dans son rapport (A/57/270) sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général déclare au paragraphe 38 que : « nous nous trouvons aux prises avec une division du monde entre riches et pauvres » « comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité ». Il montre, dans ce rapport, la dure réalité vécue par un sixième de la planète, qui « doit lutter pour assurer sa survie quotidienne, dans une épreuve de vie ou de mort contre la maladie, la faim et les catastrophes naturelles » et humaines, pendant qu'un autre sixième de l'humanité « a atteint des niveaux de bien-être inimaginables il y a encore quelques décennies. ». « Entre ces deux groupes vivent dans les pays en développement 4 milliards d'habitants » comme nous qui, « tout en ne se trouvant plus au bord du précipice, sont encore loin de bénéficier de la sécurité, des possibilités et du bien-être matériel que connaissent les populations du monde développé. »

El Salvador, en tant que pays en développement, suit la voie tracée à Monterrey et il veut croire que les promesses de financement des différents participants à la Conférence se concrétiseront. Nous participons activement aux travaux préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information, convaincus des bénéfices que représentent potentiellement la connectivité et la connaissance pour le développement futur de sociétés libres.

À cet égard, El Salvador est de ceux qui estiment que la coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire ne doit pas se limiter exclusivement à la coopération technique, mais doit comprendre également la coopération financière, la lutte contre la pauvreté ne devant pas s'arrêter aux frontières ou aux statistiques, dont les moyennes nationales sont loin de refléter fidèlement les véritables réalités de nombreuses régions. Nos démocraties rétablies ont besoin de s'enraciner, de se renforcer et de se viabiliser de manière à pouvoir offrir à chacun une meilleure qualité de vie.

Toutes nos années d'efforts risquent d'être détruites par un autre obstacle auquel nous nous heurtons : les catastrophes naturelles, dont les effets dévastateurs ne se concentrent plus seulement dans les régions traditionnellement vulnérables, mais dans d'autres régions d'habitude moins touchées par ces phénomènes naturels, comme cela a été le cas récemment de nombreux pays européens. À cet égard, le Gouvernement et le peuple salvadoriens souhaitent réitérer leurs expressions de solidarité aux gouvernements des pays touchés et aux familles qui ont subi les ravages de ces inondations.

Le Gouvernement salvadorien invite la communauté internationale à appliquer conjointement les accords conclus dans les cinq domaines fondamentaux examinés au Sommet mondial pour le développement, tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud : l'eau et l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité, tous domaines essentiels pour notre environnement futur, en particulier dans les pays en développement.

Je voudrais terminer en réitérant la ferme volonté politique du Gouvernement salvadorien de contribuer activement à la recherche de solutions collectives et individuelles aux problèmes que nous allons examiner au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous voudrions également réitérer notre vote de confiance au travail réalisé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur des peuples qui composent notre Organisation, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, lesquels n'ont rien perdu de leur actualité en ce nouveau millénaire du multilatéralisme triomphant.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle

aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à l'intervention concernant le génocide arménien faite hier dans cette salle par le représentant de la Turquie au titre de son droit de réponse à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

Dans son allocution dans le débat général de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie a dit ce qui suit :

« Nous adressons notre profonde gratitude à tous les gouvernements, parlements et organes internationaux qui ont reconnu le génocide arménien et nous promettons notre coopération à tous ceux qui sont engagés actuellement dans le processus de réaffirmation des faits de ce crime contre l'humanité. En tant que signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Gouvernement arménien considère comme prioritaire de prévenir de futurs génocides et de lutter contre toute tentative de nier les génocides passés. » (*Voir A/57/PV.9*)

Je tiens donc à remercier le représentant de la Turquie qui a bien compris le message et a, une fois de plus, attiré l'attention de cet organe sur le génocide arménien.

À cet égard, je voudrais faire quelques commentaires. Le XXe siècle a commencé avec la tragédie du génocide et des déportations massives des Arméniens sous l'Empire ottoman en 1915 et en 1923, qui a mis en oeuvre l'objectif délibéré, prémédité et ultranationaliste visant à anéantir la communauté arménienne de la Turquie ottomane. Le premier génocide du XXe siècle a été perpétré à grande échelle et s'est poursuivi jusqu'à l'extinction des vies de 1,5 million d'Arméniens.

Le génocide arménien est un fait indéniable et incontestable, et il est clair non seulement pour nous mais également pour de nombreux pays qui ont officiellement reconnu et condamné le crime de génocide perpétré contre le peuple arménien. La Turquie ne ménage pourtant aucun effort pour effacer

cet ignoble événement de son histoire. Les accusations, falsifications et inventions présentées par le Gouvernement turc n'apportent rien de nouveau. Ce sont des tentatives futiles visant à nier ou à justifier ce que la communauté internationale reconnaît comme un génocide.

Le représentant de la Turquie s'est référé aux preuves « non fondées » sur le génocide arménien. Le génocide n'est pas quelque chose que l'on doit prouver. Les historiens et les spécialistes ont fait leur travail, et des preuves très abondantes et bien documentées sont disponibles dans les archives turques, russes, britanniques et américaines. Il est regrettable que la Turquie ait choisi l'ignorance délibérée à une démarche impartiale et objective.

Le génocide arménien a montré qu'un crime aussi inhumain pouvait être perpétré. L'impunité, qui a caractérisé la politique de génocide de l'Empire ottoman, a apporté son lot de nouvelles brutalités. La preuve la plus irréfutable est la question rhétorique d'Hitler s'agissant de ses plans d'invasion de la Pologne en 1939 : « Après tout, qui évoque encore de nos jours l'extermination des Arméniens? » On peut lire ces mots au Holocaust Museum de Washington.

Je tiens particulièrement à souligner un autre point qui est très pertinent pour l'Organisation des Nations Unies. En 1948, l'Organisation a adopté la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. M. Raphael Lemkin, qui est à l'origine du terme « génocide » et l'un des auteurs de la Convention, a souligné la nécessité d'une telle convention pour empêcher que des génocides semblables à celui des Arméniens pendant la Première Guerre mondiale et à celui des juifs durant la Seconde Guerre mondiale ne se reproduisent pas. Il est regrettable que l'une des parties à la Convention, la Turquie, ne veuille pas reconnaître que le déni est une prolongation du génocide ou même, selon certains, son dernier acte.

Le fait que la Turquie continue de refuser de reconnaître le génocide arménien sous l'Empire ottoman n'a fait qu'intensifier nos aspirations à une justice historique. Les diversions, accusations et déformations inutiles turques n'ont aucun rapport avec le génocide arménien, avec sa reconnaissance internationale ou son examen par les spécialistes. Ceux-ci confirment l'ignominie du génocide et de son déni. Au lieu de condamner le criminel Comité du parti

Union et Progrès, chargé du Gouvernement ottoman au début de la Première Guerre mondiale, la Turquie l'entérine aujourd'hui. Au lieu de prendre ses distances par rapport à la politique criminelle de génocide, la Turquie n'a de cesse de la justifier. C'est une politique destructive qui ne peut aucunement être considérée comme une tentative visant à l'apaisement, à la réconciliation, à la compréhension et à l'amélioration des relations entre la Turquie et l'Arménie. Il existe une autre manière de faire face à son passé douloureux : regarder la vérité en face.

Comme l'a dit le Président Kocharian il y a deux ans dans cette salle dans son allocution au Sommet du Millénaire : « Le repentir n'est pas une humiliation; il permet plutôt d'élever les personnes et les nations » (A/55/PV.6, p. 11). Dans sa résolution de 1987, le Parlement européen a mentionné le fait que la reconnaissance du génocide arménien devait être considérée comme un acte profondément humain de réhabilitation morale à l'égard des Arméniens, qui ne peut qu'honorer le Gouvernement turc. De nombreuses nations ont effectivement accompli une résurrection morale et spirituelle dans la recherche de la vérité et dans la reconnaissance de leur passé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui va exercer son deuxième droit de réponse, qui est limité à cinq minutes.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Je ne souhaite pas m'engager dans un débat prolongé, car je pense qu'il est futile de s'attendre à ce que mon collègue arménien remette en cause certains aspects de ses arguments. Je ne dirai donc que ceci. Comme cela est bien connu, à la fin de la Première Guerre mondiale, rappelant aux puissances victorieuses qu'ils avaient également combattu alors qu'ils étaient des sujets ottomans, les Arméniens ont voulu être représentés aux Conférences de Sèvres et de Paris. J'aimerais donc citer ici les paroles prononcées par le dirigeant arménien, M. Ali Aharonian, à la Conférence de paix de Paris. Ce texte est issu des documents afférents aux relations étrangères des États-Unis relatifs à la Conférence de paix de Paris de 1919 :

« Au début de la guerre, notre nation n'a pas seulement oublié tous les griefs qu'elle avait contre le régime du Tzar et s'est ralliée sans réserve sous le drapeau russe à l'appui de la cause des Alliés. Nos compatriotes en Turquie et

dans le monde entier ont proposé au Tzar (les archives de l'ambassade russe à Paris en attestent) de créer et d'appuyer des légions arméniennes à leurs frais pour qu'elles combattent aux côtés des soldats russes sous le commandement des généraux russes. »

En effet, pour citer les paroles d'un universitaire éminent que nos amis arméniens n'aiment pas beaucoup citer, le Professeur Bernard Lewis :

« Ce qui est arrivé aux Arméniens a résulté d'une rébellion armée arménienne massive ... qui a éclaté avant même l'éclatement de la guerre et s'est poursuivie à une large échelle. De nombreux Arméniens ... ont rallié les forces russes qui ont envahi la Turquie ».

Il a également dit :

« Les Arméniens veulent profiter des deux mondes. D'une part, ils parlent avec fierté de leur lutte contre le despotisme ottoman, d'autre part, ils comparent leur tragédie au génocide juif ».

Enfin, s'agissant du processus de reconnaissance internationale, je tiens à citer le porte-parole du Ministère britannique des affaires étrangères, la baronne Ramsay of Cartvale, qui a dit le 14 avril 1999 :

« Le Gouvernement britannique avait à l'époque condamné les massacres. Mais en l'absence de preuves irréfutables attestant que l'Administration ottomane avait pris une décision particulière pour éliminer les Arméniens qui étaient placés sous leur contrôle à l'époque, les Gouvernements britanniques n'ont pas reconnu que ces faits indiquaient qu'il y avait eu génocide. Nous ne pensons pas non plus qu'il incombe aux Gouvernements actuels d'examiner des événements qui ont eu lieu il y a plus de 80 ans, dans le but de se prononcer à leur sujet. »

Je voudrais terminer mon allocution en rendant hommage à la mémoire de tous les disparus – les Turcs, les Arméniens et les autres – qui ont trouvé la mort à cette période tragique de notre histoire commune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie, qui va exercer son deuxième droit de réponse, qui sera limité à cinq minutes.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je voudrais faire quelques observations additionnelles au sujet des remarques du représentant de la Turquie. Je tiens tout d'abord à rappeler au représentant de la Turquie que le génocide arménien a débuté avec la « Kristallnacht », soit la nuit du 24 avril 1915. En ce premier jour du génocide, 300 intellectuels arméniens ont été sauvagement assassinés par les autorités turques, et cet événement a marqué le début de l'élimination massive des Arméniens dans l'Empire ottoman.

Je n'ai pas l'intention de me reporter aux archives dans cette salle de l'Assemblée générale, mais je voudrais simplement citer un extrait d'une déclaration de l'Ambassadeur de l'Allemagne – un pays qui était un allié de la Turquie, et qui, dès juillet 1915, dit :

« La manière dont s'effectue le déménagement montre que le Gouvernement cherche en fait à éliminer la race arménienne en Turquie. »

En juillet 1917, son successeur a déclaré :

« La politique d'extermination a été appliquée avec beaucoup de succès. Les dirigeants turcs actuels souscrivent pleinement à cette politique. »

C'est sur la base de ces déclarations et d'autres faits qu'en 1919, le tribunal kémaliste a traduit en justice et condamné un certain nombre de jeunes officiers supérieurs turcs pour leur rôle dans ce que le Gouvernement turc a alors appelé le massacre et la destruction des Arméniens.

La malheureuse habitude du Gouvernement turc de nier le génocide arménien continue de se manifester dans une série sans fin de falsifications. Si la Turquie a aujourd'hui de la difficulté à établir des relations normales avec ses voisins, c'est peut-être parce qu'elle a une vision aussi incohérente et indéfendable du passé, ainsi que de l'histoire telle que comprise par le reste du monde. Cet effort tordu et triste pour remettre en question le génocide arménien est louche et n'est qu'un reflet de tout ce que la Turquie est prête à faire pour convaincre le monde de nier la vérité.

Il appartient aux auteurs du génocide arménien de faire une introspection, d'accepter leur histoire, d'en tirer des leçons, de se demander comment une telle violence a pu se produire, d'examiner ce qui les a menés sur la voie du génocide et de se racheter en posant les actes appropriés de contrition, tout d'abord en reconnaissant et en acceptant la vérité. S'ils ne sont pas en mesure de voir la vérité en face ou ne sont pas disposés à le faire, et qu'ils tentent toujours de maintenir une image impeccable d'eux-mêmes, ils risquent de se retrouver sur la voie qui les mènera vers la persécution d'autres groupes.

La séance est levée à 18 h 15.